

Compte administratif 2022

Document d'analyse

	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	423446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	648465798	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

Table des matières

Introduction.....	4
Note méthodologique.....	9
Grands équilibres.....	10
1. Budget de fonctionnement.....	11
Une nette progression des recettes de gestion courante.....	12
Une progression des recettes fiscales.....	12
Hausse des compensations.....	13
Stabilité des dotations de l'État (DGF).....	14
Relative stabilité des dotations de la Métropole liée à la réduction du périmètre des attributions de compensation.....	15
Une progression des autres recettes de gestion courante.....	16
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions.....	21
Une forte augmentation des dépenses de gestion courante.....	22
Une augmentation des dépenses de personnel.....	22
Une stabilité du soutien à la vie associative mais une forte hausse de la subvention versée au CCAS.....	24
Une forte augmentation des charges à caractère général.....	25
Autres dépenses.....	28
Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions.....	29
2. Épargnes.....	30
Une diminution de l'épargne de gestion courante.....	31
Une baisse de l'épargne brute et nette.....	32
3. Budget d'investissement.....	33
Une augmentation des recettes d'investissement.....	34
Une diminution des ressources propres d'investissement.....	34
Une hausse du recours à l'emprunt.....	35
Une hausse des autres ressources d'investissement.....	36
Une légère hausse des dépenses d'investissement.....	37
Une légère progression des acquisitions, travaux et études.....	38
Une diminution des subventions d'équipements hors ZAC.....	38
Principales réalisations 2022.....	39
Une hausse des participations.....	40
Une augmentation des opérations pour compte de tiers.....	40
Une hausse des autres dépenses d'investissement.....	41

Une stabilité du remboursement de la dette.....	42
4. Résultat de clôture.....	44
5. Annexes.....	45
Annexe 1 : Ratios réglementaires.....	46
Données de référence.....	47
Annexe 2 : Budgets annexes et régie Lumière.....	48
Budget annexe Activités économiques : une diminution de la subvention d'équilibre.....	48
Budget annexe Locaux culturels : une diminution de la subvention d'équilibre.....	49
Budget annexe Selfs : une subvention en nette diminution.....	49
Budget annexe Cuisine centrale : une augmentation de la subvention d'équilibre.....	49
Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre.....	50
Régie lumière : une baisse de la subvention d'équilibre.....	50
Résultat de clôture des budgets annexes.....	51
Résultat de clôture consolidé.....	51
Résultat de clôture régie Lumière.....	52
Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette.....	53
Structure de la dette après swaps (M€).....	53
Classification des risques des emprunts.....	53
Profil de remboursement de la dette.....	54
Capacité de désendettement.....	54
Répartition par prêteurs.....	54
Annexe 4 : Détails « autres ».....	55
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	55
Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	55
Détails « autres » charges à caractère général.....	56
Annexe 5 : Acronymes.....	57

Introduction

Alors que la ville de Grenoble faisait face, entre 2013 et 2017 à une baisse importante des dotations de l'Etat (-17 M€), la mise en place d'un plan de sauvegarde entre 2016 et 2019 a permis de redresser la situation financière et de retrouver, fin 2019, un niveau d'épargne proche des moyennes nationales.

Ainsi, au Compte Administratif 2019, l'épargne brute, en constante progression depuis 2014, atteignait près de 30 M€, l'épargne nette 9,04 M€ et le taux d'épargne brute, 11,25 %.

A compter de 2020, tout comme l'ensemble des grandes villes-centres, le budget de la ville Grenoble a été particulièrement impacté par les effets de la crise sanitaire avec la fermeture des services publics et la mise en place de mesures d'urgence. Ce premier choc s'est traduit par une baisse du niveau d'épargne brute de près de 10 M€ et une épargne nette négative de -0,81 M€.

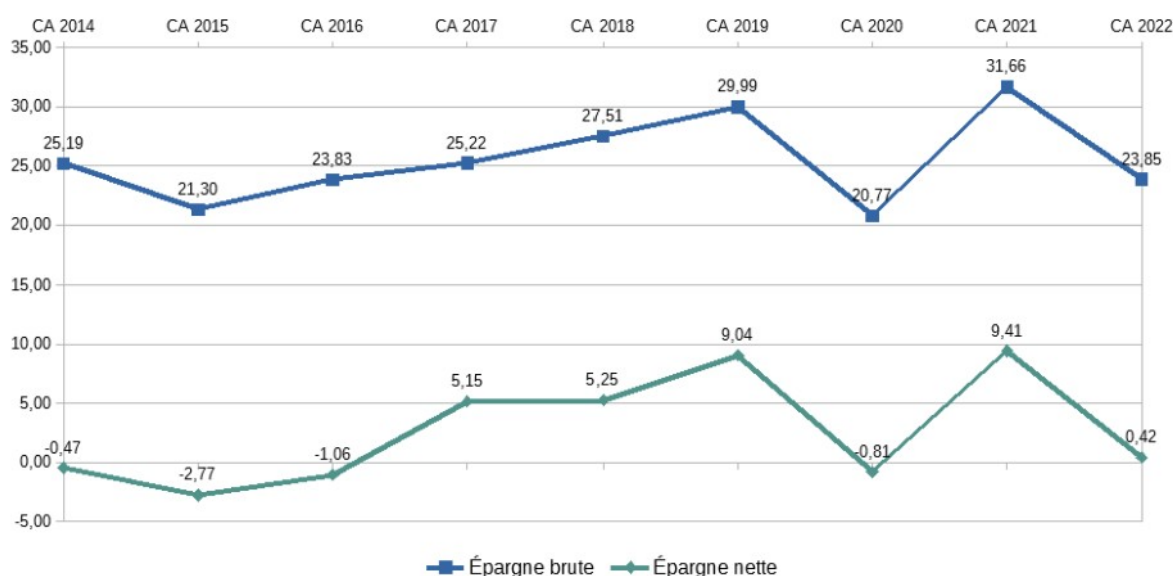
En 2021, une conjonction favorable de hausse des recettes plus rapide que celle des dépenses a permis de dégager une épargne brute nettement supérieure à ce qui avait été budgété à 31,6 M€.

L'année 2022 a été marquée par la reprise économique au sortir de la crise sanitaire mais aussi, par le déclenchement de la guerre en Ukraine. Ces 2 événements ont entraîné une flambée des prix de l'énergie, un retour de l'inflation d'une ampleur inédite depuis plus de 30 ans et un ralentissement marqué du marché de l'immobilier.

Le budget communal a été, à nouveau, fortement impacté. L'épargne brute baisse de 7.8 M€ passant de 31.7 M€ au CA 2021 à 23.9 M€ au CA 2022. L'épargne nette, quant à elle, diminue de 9 M€ pour redescendre à seulement 0.42 M€ au CA 2022.

Contrairement à la crise sanitaire de 2020, le choc de 2022 est beaucoup plus structurel. Les marges de manœuvre dégagées entre 2016 et 2019 ne permettent plus de faire face à un contexte de prix durablement élevé, alors que les enjeux climatiques imposent une accélération des investissements de transition. Dans ce contexte, la ville a décidé, dès 2023, de relever ses taux d'imposition de 25 %.

Evolution des ratios d'épargne entre 2014 et 2022
(en M€)



Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de plus de 5.7M€

La progression des recettes de fonctionnement constatée en 2022 correspond au rythme habituellement observé sur les années antérieures à la crise sanitaire.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales (+5,4 M€) qui résulte d'une revalorisation des bases de 3,4 % au niveau national et par l'augmentation des recettes propres dans un contexte de retour à la normale de l'activité (+2,6 M€).

Cette hausse est cependant atténuée par une baisse des participations de l'état (-1,4 M€) et des produits exceptionnels (-1,3 M€).

Enfin, concernant les droits de mutation, les recettes perçues en 2022 sont restées stables par rapport à 2021. Le fort ralentissement du marché de l'immobilier constaté à partir du dernier semestre 2022 n'a pas produit ses effets sur le budget 2022 compte tenu des délais de reversement.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 15.9 M€

Compte tenu des niveaux d'inflations observés sur l'ensemble de l'année, et malgré les mesures de sobriété voire de frugalité mises en place, les dépenses réelles de fonctionnement progressent très fortement passant de près de 234.7 M€ au CA 2021 à 250.6 M€ au CA 2022. Cette augmentation de plus de 15.9 M€ est d'une ampleur inédite.

Ainsi, les charges à caractère général ont progressé de 4,9 M€ sous l'effet de l'inflation (énergie, denrées alimentaires, prestations de services), de la hausse des reversements à la métropole au titre des services communs, de l'évolution des charges de gardiennage pour la sécurisation des chantiers ainsi que l'organisation des événements dans le cadre de Grenoble capitale verte européenne.

Les charges de personnel, progressent de plus de 5,12 M€ du fait de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 (2,2 M€), des diverses mesures prises en faveur des bas salaires (SMIC, prime de précarité) et du GVT (1,3 M€),

Enfin, la ville a abondé la subvention du CCAS de 3M€ par rapport au niveau de 2021, pour l'aider à faire face, dans ce contexte inédit, à l'évolution de ses charges de personnel et les impacts de la hausse généralisée des prix.

L'année 2022, c'est évidemment l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe, avec plus de 750 événements recensés sur l'année :

- 5 cérémonies ou événements officiels : la Cérémonie d'ouverture, la Green Week, la Cérémonie de désignation, la Cérémonie de clôture, complétées par la création des deux planches pour le Greenbook, livre d'or des Capitales Vertes Européennes.
- 60 expositions, 18 événements internationaux et 39 événements du Conseil scientifique.
- Labellisation de 650 événements locaux orientés sur les transitions
- 590 000 euros "Coups de pouce verts" qui ont permis de financer 114 événements organisés par des associations.
- plus de 760 délégations étrangères (environ 1700 personnes) sont venues à Grenoble en 2022, que ce soit pour des événements ou pour des visites, pour découvrir le territoire et son exemplarité en matière de transitions
- 12 thématiques, 54 défis proposés, 354 défis relevés par les collectivités, par des entreprises, par les associations, par des écoles et des collèges

Au-delà des chiffres, Grenoble Capitale Verte Européenne 2022, c'est un partenariat fort des acteurs du territoire et un tremplin qui nous propulse vers une amplification des transformations pour construire un territoire vivable et durable

2022 c'est aussi de la solidarité avec :

L'élaboration du plan stratégique partagé CCAS/Ville pour garantir toutes les sécurités. Ce plan stratégique partagé affirme la déclinaison partagée entre les deux institutions de la politique d'action sociale et complète les feuilles de route de chacune des Directions d'Action Sociale et des Directions ressources du CCAS. Il définit trois orientations politiques prioritaires et transversales : l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement et l'émancipation des jeunes enfants et des personnes fragiles dans

lesquelles s'inscrivent 21 fiches-actions co-élaborées par la Ville de Grenoble et le CCAS. Il affirme également quatre principes d'action forts : Prendre soin, Participer et faire participer, Agir en sobriété et Observer/évaluer dont les repères de définition, d'objectifs et de modalités d'application ont été travaillés dans le cadre de groupes de travail associant des agents des deux institutions, de toute fonction et de tout métier.

Ainsi, le travail mené par les Maisons des habitants en faveur de l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, et l'émancipation ont été renforcés. Quelques exemples qui ont marqué cette année :

- Un soutien renforcé aux familles : groupes de prévention sur l'épuisement parental, aménagements dans les MDH de lieux de pratiques collectives. L'action des médiateurs familles se poursuit (4 contrats d'adultes-relais). Par ailleurs, la Ville a maintenu son offre de sorties et de séjours malgré un contexte sanitaire incertain.
- L'embauche de 5 médiateurs numériques dans le cadre du plan de relance qui a permis de renforcer les actions pour lutter contre la fracture numérique à travers l'accompagnement des habitants et des acteurs associatifs.
- Le développement des ateliers de prévention et des activités physiques adaptées des pôles d'animation gérontologique et intergénérationnels. Le développement de réseaux de bénévoles pour lutter contre l'isolement des personnes âgées se poursuit.
- De nouveaux ateliers d'apprentissage du vélo pour favoriser l'accès aux mobilités douces
- La poursuite des ateliers sociolinguistiques favorisant l'intégration des personnes étrangères

Dans une logique d'appropriation de l'espace public et de végétalisation, les chantiers ouverts au public se poursuivent avec de nouveaux partenaires associatifs, université notamment. Une friche urbaine a ainsi fait l'objet d'un aménagement d'aire de jeu provisoire dans une logique d'urbanisme tactique.

Le projet de renouvellement urbain s'est poursuivi avec la première phase de rénovation du gymnase de La Rampe, et la démolition du CCAS e notamment. De nombreux aménagements sont en cours d'étude, notamment l'aménagement du parc et du lac et de la crique centrale. L'accompagnement des copropriétés dans le cadre d'un plan de sauvegarde se poursuit. La rénovation du parc de la SDH sur le Village Olympique est lancée. L'aménagement de la prairie à Mistral est réalisé, l'enjeu est maintenant de favoriser son usage positif par la sécurisation des accès et la proposition d'évènements conviviaux.

de l'émancipation, avec:

L'adoption d'un projet éducatif 2022-2027 et d'un projet jeunesse issus d'un travail partenarial. Ils visent à coordonner les actions éducatives en luttant contre les inégalités, et à favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes. Par ailleurs, la remise à plat du conventionnement du secteur socio-culturel a permis de reposer les ambitions en matière d'activités extra-scolaires, avec notamment la volonté de mieux accueillir le public adolescent.

De plus, la poursuite des investissements dans les écoles s'est notamment traduite par la mise en chantier de l'école Anne Sylvestre, la rénovation de l'école Vallier et la poursuite de la végétalisation de cours d'école à l'exemple de celle de Christophe Turc au village olympique. En matière de transition, les écoles ont expérimenté des détecteurs de dioxyde de carbone, permettant notamment de mieux aérer les salles communes.

Coté culture, la Ville a reposé ses ambitions dans une délibération cadre. Travaillée avec l'ensemble des acteurs culturels, elle pose une priorisation des publics cibles, une prise en compte des transitions et une refonte des dispositifs d'accompagnement. 2022 a également permis de travailler et de présenter le nouveau projet scientifique du muséum, qui sera structurant pour les années à venir. La poursuite du plan lecture s'est traduite par une plus grande ouverture des équipements au public. Notamment, 5 bibliothèques de quartier sont passées de 20 h à 27/28 h d'ouverture par semaine (Abbaye-les-bains, Arlequin, Eaux-Clares Mistral, Saint-Bruno, Teisseire Malherbe) ; 2

bibliothèques (Centre-ville et Kateb Yacine) passent de 31/32 h à 37h30 d'ouverture par semaine. Enfin, plusieurs expositions d'ampleur ont émaillé l'année 2022 : Bonnard, « de la nature » (avec W Laib, G Pennone, P Cognée, C Iglesias), « nos voisins les vivants » au muséum. Le théâtre a poursuivi l'aide à la création, avec l'accompagnement pour trois ans de 3 équipes artistiques : La Cie des Gentils, la Cie La Guetteuse et Les veilleurs.

Les équipements culturels se sont enfin pleinement inscrits dans la programmation de Grenoble capitale verte (pièces au TMG comme mort d'une montagne, conférences d'Hortense Belhôte...), accueil de conférences au muséum et dans les bibliothèques. L'organisation de la fête des tuiles sous forme de déambulation et d'un 14 juillet dans le parc J Verlhac a été portée par le service événementiel. La Ville a par ailleurs accueilli la conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) qui a réuni plus de 60 pays et 700 participants ; événement couplé avec les rencontres nationales du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) auxquelles ont participé 29 Villes.

En matière sportive, l'année 2022 a été marquée par une réorganisation du fonctionnement et des activités proposées à la piscine Jean Bron, après un été 2021 émaillé d'incivilités. La mise en place d'un marché de médiation, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur des piscines et l'évolution de l'organisation des équipes ont permis d'offrir un cadre plus apaisé aux baigneurs. Enfin, une démarche de développement de la glisse urbaine a été mise en place pour permettre d'évaluer les besoins et de proposer des aménagements.

De la résilience avec:

Coté santé, le renforcement des mesures de prévention et de promotion de la santé en favorisant notamment la transversalité, à savoir, l'articulation et la prise en compte des politiques de prévention dans le cadre des autres politiques publiques (bâtiment, marchés publics, aménagement, transformation de l'espace public ...). L'année a vu notamment la création des Lieux d'Écoute et de Parole (LEP), une amélioration de l'information des habitants notamment vis-à-vis de la santé mentale et la réalisation d'une étude d'urbanisme favorable à la santé sur le site de l'Inspe par exemple.

Dans le cadre du plan de sobriété et de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air, la ville a continué sa politique de réduction et de transformation de la flotte de véhicules en mutualisant davantage mais également en l'adaptant à la réglementation ZFE.

Les mesures visant à adapter la ville, à la canicule ont été intensifiées. Le plan canicule a été déclenché et des actions ont été mises en œuvre pour améliorer la sensibilisation des responsables d'équipements et des agents, partager les bonnes pratiques (Ville et CCAS), structurer les actions sur la présence de l'eau dans la Ville et anticiper les risques dans les écoles, les équipements intérieurs et extérieurs.

La ville cherche également à améliorer ses connaissances pour mieux préparer l'avenir et a lancé une étude sur les îlots de chaleur urbains et des mesures dans les bâtiments. Les douches municipales sont dorénavant gratuites et plus accessibles. Dans le même ordre, l'amélioration du confort d'été dans les bâtiments a été priorisée notamment dans les bâtiments scolaires avec la poursuite de la campagne de pose de brasseurs d'air, la pose menuiseries / stores extérieurs pour protéger de la chaleur extérieure, la mise en place de grilles d'aération pour permettre la ventilation nocturne. Des expérimentations ont ainsi été menées sur les maternelles Houille Blanche et de La Rampe et les écoles Anthoard, J. Ferry, Les Genêts ou Sidi Brahim. Enfin, une ventilation mécanique double flux a été installée à la maternelle Malherbe.

Des systèmes simples ont été livrés pour faciliter l'accès à l'eau dans les cours.

Enfin, le programme de renouvellement urbain à la Villeneuve s'est poursuivi (mise en œuvre de la démolition des anciens bâtiments du CCAS par exemple) mais également à Mistral par la livraison de l'aménagement de la prairie.

Les aménagements dans les ZAC se sont poursuivis au travers des participations de la Ville (engagement des derniers immeubles de l'îlot Marcelline, livraison du parc sur le secteur Cambridge à la

presqu'île par exemple). Les procédures d'appel d'offres ont été réalisées sur la Tour Perret. 2022 a également été marquée par la poursuite du développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraîchissants et la livraison des premières places aux enfants.

En termes de mobilités, les aménagements de l'espace public visant à donner plus de place aux piétons, aux cycles et aux modes doux ont continué. La chrono-vélo au droit du parc Mistral est enfin terminée et les études visant à la livraison de nouvelles chrono-vélos d'ici la fin du mandat ont été lancées.

et des ressources :

L'année 2022 a été marquée, par la mise en œuvre de projets destinés à l'amélioration des conditions de travail des agents, notamment pour les ATSEM avec un plan d'actions ambitieux mené en partenariat avec le Fonds National de Prévention (FNP) mais également pour les agents des archives qui ont intégré de nouveaux locaux plus spacieux et fonctionnels.

L'accompagnement des agents touchés par la crise sociale et par l'aggravation de certaines pathologies du fait de la suspension des visites périodiques pendant la crise sanitaire a été renforcé. L'activité Recrutement a également été dense, dans un contexte de fortes tensions sur certains métiers.

En ce qui concerne la commande publique, le projet de modernisation des achats de la ville a été engagé, avec le déploiement d'un système d'information dédié au pilotage des achats et la formation de référents dans chacun des services de la collectivité à cet outil. Par ce déploiement et la sensibilisation aux règles de la commande publique, il s'agit de renforcer la sécurisation des achats, chantier qui durera plusieurs années. La ville s'est par ailleurs directement confrontée à la conjoncture économique et sociale dans le cadre de ses achats, nécessitant de prendre en charge des demandes de hausses de prix liées à l'inflation.

Sur le volet de la transition numérique, l'année 2022 a vu la mise en place d'un nouveau Datacenter et le renouvellement des marchés d'impression et d'acquisition de matériels informatiques répondant pleinement à l'objectif de sobriété numérique, à travers l'achat de matériels reconditionnés notamment.

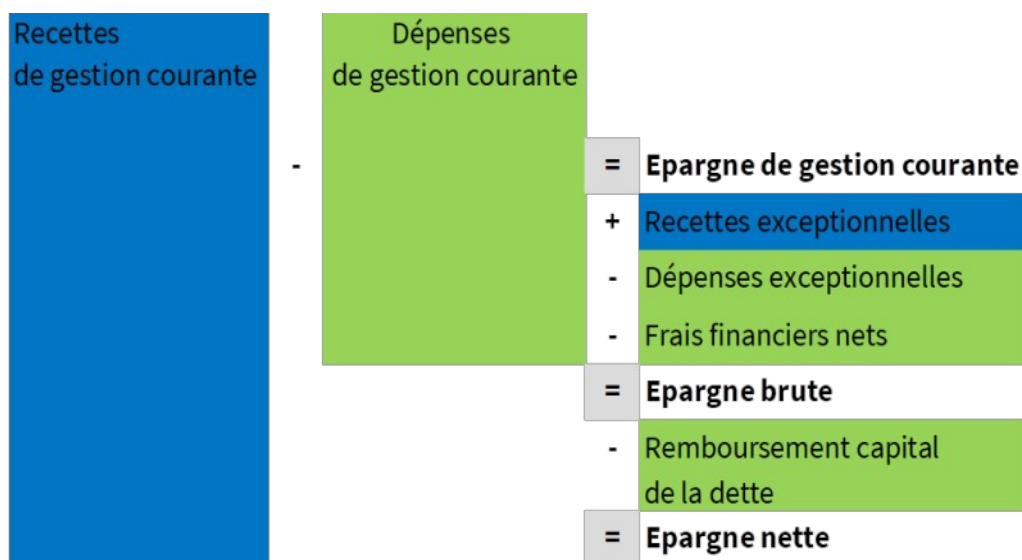
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières).



Evolution de périmètre des champs de compétences

Il n'y a pas eu de changements de périmètre sur l'année 2022.

Changement des règles comptables

La Ville a changé de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 (passage de la M14 à la M57). Ce changement n'impacte pas l'exercice 2022.

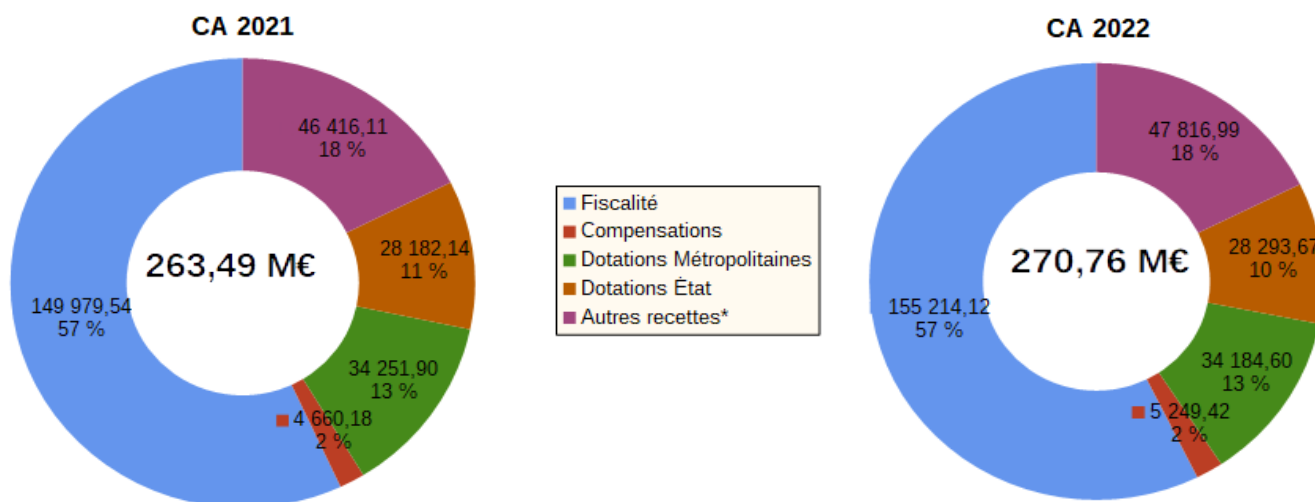
Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022
 FONCTIONNEMENT 			
 Recettes de fonctionnement (en M€) 			
Fiscalité (3 taxes)	144,26	149,98	155,21
Compensations	5,88	4,66	5,25
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,22	34,25	34,18
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,24	28,18	28,29
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	38,28	46,42	47,82
Total recettes de gestion courante	250,89	263,49	270,76
Produits financiers	0,69	1,44	1,25
<i>dont recettes liées à la dette</i>	0,35	0,30	0,34
Produits exceptionnels	6,58	4,85	3,53
<i>dont cessions</i>	5,91	4,15	1,70
Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	258,16	269,78	275,54
 Dépenses de fonctionnement (en M€) 			
Frais de personnel	135,15	138,25	143,37
Subventions CCAS	19,87	19,28	22,31
Autres subventions	17,89	17,73	17,96
Charges à caractère général	42,63	44,63	49,51
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus	1,77	1,78	1,70
Total dépenses de gestion courante	217,32	221,67	234,84
-TIR	-0,60	-0,70	-0,60
Total dépenses de gestion TIR déduits	216,73	220,97	234,24
Charges financières (frais financiers bruts)	5,96	5,35	5,27
Charges exceptionnelles	8,40	7,25	6,87
Dotations et provisions semi budgétaires	0,40	0,40	3,60
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	232,08	234,67	250,59
 INVESTISSEMENT 			
 Recettes d'investissement (en M€) 			
Ressources propres d'investissement	12,11	7,99	7,55
Emprunts nouveaux	23,60	19,37	32,20
Autres ressources d'investissement	5,97	4,79	6,79
Opérations pour compte de tiers	0,01	0,00	0,09
Total recettes d'investissement	41,69	32,15	46,63
Affectation en réserves (1068)	22,34	15,89	22,97
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,00	0,01	0,00
Recettes réelles d'investissement	64,03	48,05	69,60
 Dépenses d'investissement (en M€) 			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	30,30	31,78	32,40
Opérations pour compte de tiers	0,01	0,02	0,05
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2020)	6,90	6,24	4,90
Subventions d'équipement (hors ZAC)	4,33	5,55	3,22
Participations et créances rattachées	0,04	0,00	0,14
Total dépenses d'investissement	41,58	43,59	40,71
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	0,60	0,70	0,60
Total dépenses d'investissement dont TIR	42,18	44,28	41,31
Remboursement emprunt	23,69	24,17	25,14
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,01	0,00	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	2,34	1,33	4,15
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	67,62	69,08	70,01
Épargne de gestion courante (TIR déduits)	34,16	42,52	36,52
Épargne brute	20,77	31,66	23,85
Épargne nette	-0,81	9,41	0,42

1. Budget de fonctionnement



Une nette progression des recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante progressent, au CA 2022, de 7,26 M€ par rapport au CA 2021, ce qui représente une augmentation de 2,76 % entre les deux exercices. Cette hausse s'explique pour 5,23 M€ par une augmentation des recettes de fiscalité directe et pour 2,6 M€ par une augmentation des produits des services.

Une progression des recettes fiscales

Les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble sont restés inchangés depuis 2009 :

- 21,52 % pour la taxe d'habitation (THRS) ;
- 52,63 % pour le foncier bâti (TFB) ;
- 84,42 % pour le foncier non bâti (TFNB).

Le produit fiscal 2022, hors rôles supplémentaires et en intégrant les rôles complémentaires, est de 154,92 M€, soit une hausse de 5,98 M€ (+ 4 %) par rapport à 2021, contre +3,77 % en 2020 et +0,71 % en 2019.

En considérant les rôles supplémentaires, le total des recettes fiscales perçues en 2022 progresse de 3,49 %, passant de 149,98 M€ au CA 2021 à 155,21 M€ au CA 2022.

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2021/2022
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires*)	52,05	3,77	5,04	33,81 %
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	90,96	144,74	149,26	3,13 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,52	0,44	0,62	40,77 %
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	143,53	148,95	154,92	4,02 %
Rôles supplémentaires **	0,73	1,03	0,28	-72,18 %
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	144,26	149,98	155,21	3,49 %

*Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux.

**Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel. Ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La progression constatée en 2022 a plusieurs explications :

- Le dynamique notable des bases fiscales, du fait principalement de la revalorisation nominale des bases (3,4 % pour les habitations et les établissements industriels et 0,8 % pour les locaux professionnels). Pour rappel, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales est établie annuellement, en loi de finances, en tenant compte du niveau d'inflation (IPCH) constaté au mois de novembre de l'année précédente. Ainsi, l'actualisation nationale pour les locaux d'habitation atteint 3,4 % en 2022 contre 0,2 % en 2021 et 0,9 % en 2020. Aussi, l'évolution physique des bases, et ce principalement pour le bâti, est quant à elle quasi nulle.
- La décision du Conseil Municipal de porter à 60 % la majoration de la cotisation communale de Taxe Habitation due au titre des logements meublés affectés à l'habitation secondaire. Ce taux était de 20 % depuis 2017.
- La hausse de plus de 18 % des montants perçus au titre des Rôles Complémentaires de taxe foncière et de taxe d'habitation

Pour rappel, en 2022, les ménages qui n'avaient pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation pouvaient prétendre à une exonération de 65 % sur leur résidence principale. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée.

Hausse des compensations

<i>En millions d'euros</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	variation CA 2021/2022
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0%
TFB condition modeste	0,07	0,09	0,09	0%
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,62	0,60	0,84	40%
TFB Immeubles longue durée	0,18	0,18	0,27	50%
TFB locaux industriels	-	3,69	3,94	7%
TOTAL COMPENSATIONS	5,88	4,66	5,25	12%

Le total des compensations reversées par l'État au titre des compensations d'exonérations fiscales légales progresse de plus de 12 % entre 2021 et 2022.

Ce dynamisme repose principalement sur celui de la compensation TFB « ZFU, Baux à réhabilitation, QPV », plus précisément sur l'allocation perçue au titre de l'abattement de 30 % pour les logements situés en QPPV, et sur celui de la compensation TFB « au titre des exonérations de longue durée ».

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'Etat de l'impact, sur les recettes fiscales des collectivités locales, des mesures d'exonération votées au titre de la fiscalité ménage.

Par ailleurs, il est important de souligner que ces compensations ne correspondent plus à l'intégralité de la perte de produit exonéré. En effet, le montant des compensations résulte de l'application d'un coefficient de minoration et des décisions de l'État en matière d'exonérations qui peuvent venir augmenter ou diminuer les bases exonérées. Ainsi, pour information en 2022, la collectivité ne perçoit que 6,96 % de l'allocation compensatrice qu'elle devrait théoriquement percevoir.

Stabilité des dotations de l'État (DGF)

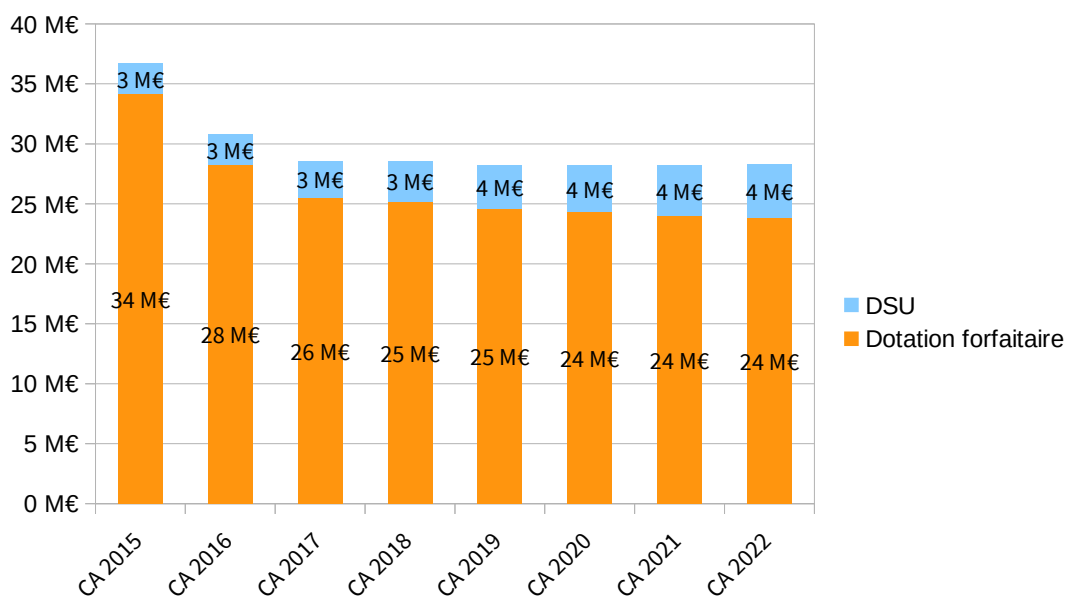
Pour rappel, à partir de 2013, l'État a associé les collectivités au redressement des finances publiques nationales en engageant une baisse des dotations de 11 Mds€. Pour la Ville de Grenoble, cette contribution s'est traduite par une baisse de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 17,7 M€ entre l'exercice 2013 et l'exercice 2020, soit près de 100 M€ de pertes cumulées sur le mandat 2014-2020 par rapport au mandat précédent.

À partir de 2018, le gouvernement a instauré, lors de la loi de finances de programmation des finances publiques 2018-2022, un dispositif de contractualisation avec les 322 plus grandes collectivités afin de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an. La Ville de Grenoble, concernée par ce dispositif, a signé en 2018 un contrat avec l'État limitant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,27 % par an compte tenu des efforts passés. Ce dispositif est suspendu depuis 2020 du fait de la crise sanitaire.

Ainsi, entre les exercices 2021 et 2022, le niveau des dotations de l'État est en légère hausse (110 K€).

En effet, la baisse de la dotation forfaitaire (-0,7 % / -160K€) est compensée par la hausse de la DSU (+6,5 % / +271k€).

Il est à rappeler que la baisse de la dotation forfaitaire permet, notamment, le financement de la hausse des dotations de péréquation décidées par l'État en Loi de Finances et qui sont de fait financées par les collectivités depuis plusieurs années de suite.



Relative stabilité des dotations de la Métropole liée à la réduction du périmètre des attributions de compensation

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Attribution de compensation	27,11 M€	27,03 M€	27,06 M€	26,99 M€
Dotation de solidarité communautaire	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€
Total	34,31 M€	34,22 M€	34,25 M€	34,18 M€

La légère diminution de l'attribution de compensation en 2022 s'explique par la régularisation opérée, au titre des années 2021 et 2022, suite à la reprise par la Ville du pouvoir de police spéciale. Le montant de l'attribution de compensation a été revu pour 2023 à 27,02 M€, la régularisation étant achevée en 2022.

Les montants ci-dessus n'intègrent pas les régularisations opérées dans le cadre du contentieux portant sur les bornes de contrôle d'accès, régularisations comptabilisées à l'article 7328 (« fiscalité reversée ») : suite à ce contentieux, la Ville a perçu en 2021 une régularisation de son attribution de compensation au titre de l'année 2018 (367 K€) ; en 2022, la Ville a comptabilisé la régularisation de son attribution de compensation au titre des années 2019 et 2020 (+736 K€).

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€.

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Métropole a engagé à partir de l'automne 2021, l'élaboration d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres. Ce PFFS a été adopté par délibération lors du Conseil Métropolitain du 18 novembre 2022.

Ce pacte redéfinit notamment les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire, les montants de DSC restent inchangés. Ainsi, la répartition de la DSC doit s'effectuer selon deux critères obligatoires (insuffisance de potentiel financier ou fiscal par habitant et écart de revenus par habitant) et de critères de répartition complémentaires librement choisis. Les deux critères obligatoires doivent représenter au moins 35 % du montant total de la DSC.

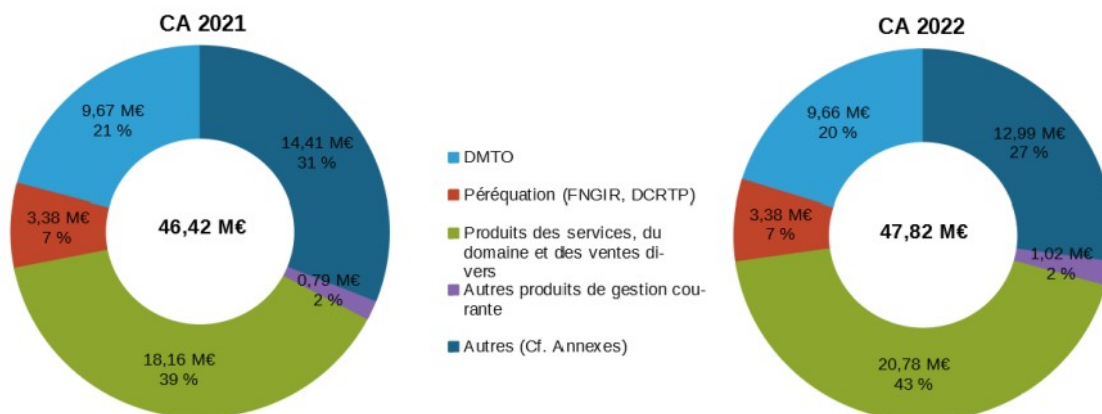
Ainsi, la délibération adoptée, prévoit un nouveau dispositif de répartition de la DSC, dont les critères sont pondérés de la manière suivante :

- 40,8 % du montant total de la DSC réparti suivant l'écart de revenus par habitant
- 5,4 % du montant total de la DSC réparti suivant l'insuffisance de potentiel fiscal 4 taxes par habitant
- 5,4 % du montant total de la DSC réparti suivant la participation de chaque commune à l'offre de logements locatifs sociaux
- 5,4 % du montant total de la DSC réparti suivant le nombre d'allocataires du RSA dans la commune par rapport à leur nombre total sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole
- 10,9 % du montant total de la DSC réparti suivant l'effort fiscal des ménages au titre du foncier bâti ramené au revenu par habitant
- 32,0 % du montant total de la DSC réparti pour modérer les écarts entre la situation actuelle et les nouvelles modalités de répartition de la DSC

Ce dernier critère a pour effet d'annuler intégralement toute évolution du montant de la DSC induite par l'application des différents critères légaux et optionnels.

L'application stricte des critères de répartition, sans hausse de l'enveloppe totale de la DSC métropolitaine, aurait permis à la ville de Grenoble de bénéficier d'un abondement supplémentaire évalué à 1,6 M€.

Une progression des autres recettes de gestion courante



Rappel : Les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante enregistrent une augmentation de 1,39 M€. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 2,60 M€ des produits des services et du domaine, qui représente un volume de 20,78 M€, contre 18,16 M€ en 2021.

Une légère augmentation de la péréquation :

En millions d'euros		CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes	DCRTP	1,02	1,02	1,02
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,38	3,38	3,38
Prélèvement	FPIC	-1,47	-1,38	-1,36
	TOTAL	1,91	2,00	2,02

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est inchangée par rapport à 2021. Seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle perçoivent la DCRTP. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ces deux dotations constituent la péréquation verticale.

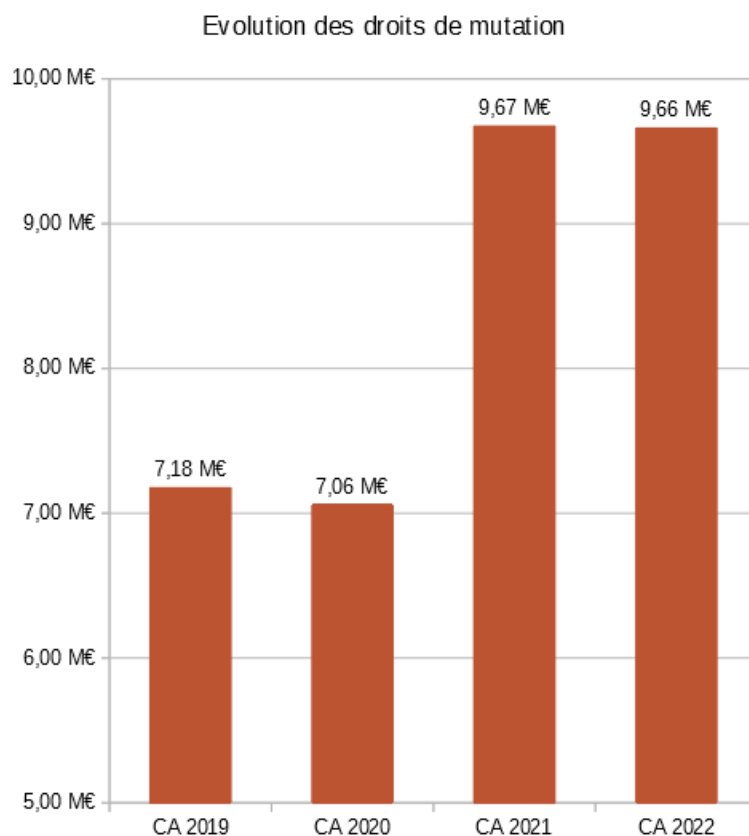
Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui relève lui de la péréquation horizontale. Le solde est ainsi porté à 2,02 M€ (3,38 M€ sans le FPIC). On observe à nouveau une légère diminution du FPIC de 0,02 M€, due à la diminution du montant total prélevé sur le territoire métropolitain.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. La Métropole et la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

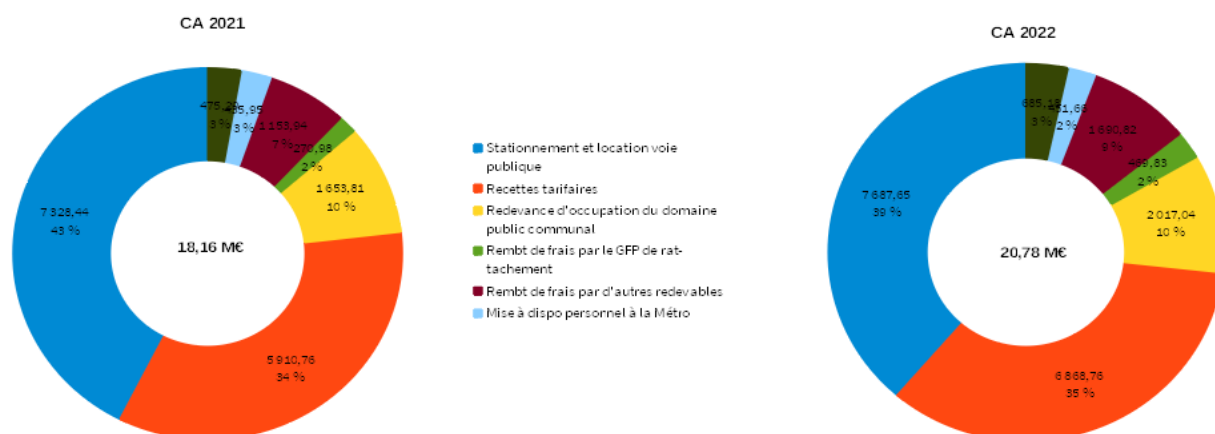
Le maintien d'un fort niveau de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Le pic de DMTO atteint en 2021 (9,67 M€) s'est maintenu en 2022 : en effet, la Ville a enregistré une recette de DMTO de 9,66 M€. Ce niveau élevé s'explique par la forte reprise du marché immobilier au sortir de la crise sanitaire et à des taux d'intérêt restés très bas jusqu'au milieu de l'année 2022.

En revanche, la hausse des taux d'intérêt amorcée à partir de l'été 2022 s'est traduite par une baisse des transactions immobilières sur le dernier trimestre de l'année. Ce fort ralentissement constaté fin 2022 se confirme sur le 1^{er} trimestre 2023, impactant de fait le niveau de recettes des DMTO à venir.



Une augmentation des produits des services, du domaine et des ventes diverses :



Les recettes des produits des services augmentent de 2,64 M€ entre 2021 et 2022. Cette hausse s'explique par la progression des recettes tarifaires notamment ainsi que par l'augmentation du produit des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de frais.

Recettes tarifaires :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes tarifaires (M€)	4,87	5,91	6,87
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	2,79	4,02	4,12
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,01	0,83	1,32
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,35	0,30	0,66
Autres prestations de services	0,67	0,69	0,70
Redevances des services à caractère social	0,04	0,06	0,06
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,00	0,00	0,00

Les recettes tarifaires sont en augmentation de 0,96 M€ par rapport au CA 2021.

Cette progression s'explique principalement par la reprise des activités culturelles et sportives après une année 2021 encore fortement impactée par la crise sanitaire. Ainsi, les recettes des services culturels et sportifs progressent en 2022 de 0,85 M€ par rapport à 2021.

De même, les recettes de stationnement (7,69 M€ au CA 2022) augmentent de 0,36 M€ entre 2021 et 2022. Cependant, cette progression ne permet pas de revenir au niveau de recettes constaté en 2019 (8,93 M€), avant la crise sanitaire. Cette diminution des recettes de stationnement traduit une plus faible utilisation de la voiture individuelle pour rejoindre le centre-ville, du fait notamment de la hausse des prix des carburants constatés en 2022, et l'augmentation du nombre de places payantes.

Une baisse des subventions reçues :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	évolution 2021-2022
État	2,33	3,51	1,72	-51,1%
Région	0,05	0,02	0,01	-74,1%
Département	1,52	1,49	1,39	-6,6%
Métropole	0,14	0,15	0,61	315,1%
Union Européenne	0,34	0,63	0,07	-88,5%
SMTC, CAF, Autres organismes	2,21	2,40	2,66	10,9%
TOTAL subventions reçues	6,58	8,20	6,46	-21,2%

Ces recettes de fonctionnement liées aux subventions reçues sont en diminution de 1,74 M€ par rapport à 2021. Cette évolution reflète toutefois des variations très contrastées en fonction des financeurs.

Concernant les subventions perçues :

- Centre de vaccination : non reconduction des financements 2022 = -196 K€
- Direction des affaires culturelles : report de subvention au titre des acquisitions documentaires (98 K€) et du conservatoire (90 K€)
- Fin du financement de 286 K€ perçu en 2021 au titre de l'opération CityZen
- En revanche, la ville a perçu, en 2022, une subvention d'un montant de 217 K€ au titre de l'opération de coopération internationale avec Bethléem

Concernant Capitale verte :

Les financements des différentes cérémonies perçus en 2022 au titre du Contrat triennal Grenoble Capitale Verte progressent de 250 K€ :

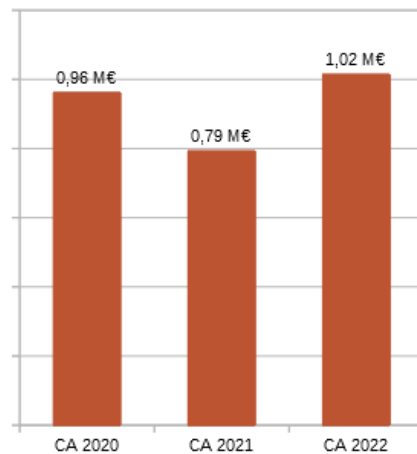
- Etat : 758 K€ en 2022 contre 400 K€ en 2021 au titre du FNADT,
- Département : 100 K€ en 2022 contre 50 K€ en 2021,
- Métropole : 150 K€ en 2022 contre 60 K€ en 2021,
- A noter qu'une recette de l'Union européenne de 245 K€ a été perçue en 2021.

Une hausse des autres produits de gestion courante :

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

La hausse de 200 K€ constatée entre 2021 et 2022 relève essentiellement d'augmentation des produits de loyers et locations de salle, de diverses aides perçues au titre de l'action culturelle, sportive ou territoriale ainsi que de la comptabilisation sur l'exercice 2022 de la refacturation à la commune d'Etaux des frais de gestion prévus dans le cadre de la convention d'indivision du legs Zebert.

Evolution des autres produits de gestion courante



Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits financiers (chapitre 76)	0,69	1,44	1,25
Recettes exceptionnelles hors provisions et hors cessions (chapitre 77)	0,67	0,70	1,83
Cessions	5,91	4,15	1,70
Recettes exceptionnelles avec cessions	6,58	4,85	3,53

En 2022, la Ville a perçu 349 K€ de dividendes versés par GEG au titre du résultat 2021, contre 834 K€ en 2021 qui correspondaient au produit des dividendes des années 2019 et 2020.

Les recettes exceptionnelles hors provisions et cessions augmentent de 0,94 M€ par rapport à 2021 du fait de la perception en 2022 d'une recette d'assurance de 0,8 M€ suite à l'incendie de l'hôtel de Ville en 2019. Elles incluent également une recette d'indemnisation de 492 K€ suite à la résiliation de la convention d'occupation signée avec le Restaurant Le 5.

En 2022, les recettes de cessions foncières ont représenté 1,70 M€. Les principales cessions sont les suivantes : cession de places de parking à la Métropole au Forum pour 0,6 M€, cessions de parcelles à Innovia et SAGES dans le cadre des concessions Presqu'île, Flaubert et Bouchayer-Viallet pour 0,28 M€, cession du local situé 4 rue de Boston pour 0,32 M€, cession d'un appartement situé 70 rue du Vercors pour 0,09 M€ et cession de divers véhicules aux enchères pour 0,4 M€.

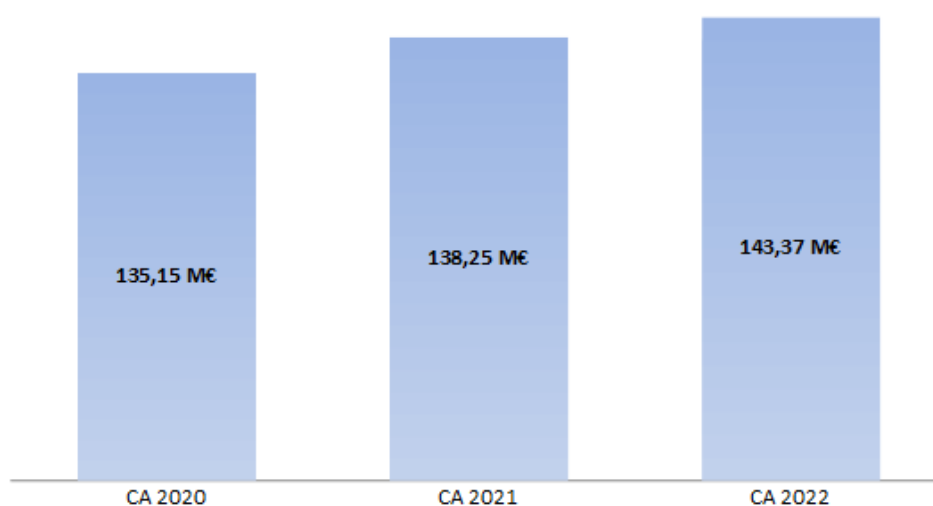
Enfin, aucune reprise de provisions n'a été constatée en 2022 tout comme en 2021.

Une forte augmentation des dépenses de gestion courante



Les dépenses de gestion courante progressent de 13,17 M€ passant de 221,67 M€ au CA 2021 à 234,84 M€ au CA 2022. Cette augmentation globale s'explique principalement par les effets de l'inflation sur les charges à caractère général et la revalorisation du point d'indice sur les dépenses de personnel ainsi que par l'impact de ces hausses sur les subventions versées au CCAS et aux Budgets Annexes.

Une augmentation des dépenses de personnel



En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2021 /CA 2022
Crédits pour personnel permanent	111,43	112,53	115,53	2,66 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,48	0,58	0,76	30,75 %
Renforts et remplaçants + autres	15,04	17,08	19,57	14,58 %
<i>Emplois Financés</i>	<i>0,62</i>	<i>0,74</i>	<i>0,70</i>	-5,19 %
Total crédits personnel non permanent	15,66	17,82	20,27	13,76 %
Autres dépenses de personnel	2,59	2,39	2,51	4,87 %
Services communs VdG	4,99	4,92	4,30	-12,72 %
Total chapitre 012 Budget Principal – services communs inclus	135,15	138,25	143,37	3,70 %
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,08	2,05	2,26	10,22 %
Budget Annexe Selfs	0,60	0,58	0,77	33,53 %
Total chapitre 012 consolidé	137,83	140,88	146,40	3,92 %

Les dépenses de personnel du budget principal ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 passant de 138,25 M€ à 143,37 M€ soit une hausse de 5,12 M€ (+ 3,7 %).

Cette progression très importante s'explique par les effets des mesures réglementaires et structurelles prises au niveau national en 2022.

Ainsi, en dehors du glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente plus de 1,3 M€, l'année 2022 a aussi été marquée par les effets suivants :

- L'augmentation de l'indice minimal de la fonction publique et de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août 2022 qui représente cumulativement environ 440 K€ ;
- La revalorisation des carrières des catégories C au 1^{er} janvier 2022 et des catégories B à compter du 1^{er} septembre 2022 estimée à 110 K€ ;
- La hausse du coût de l'indemnité de précarité en s'appliquant à l'ensemble des agents contractuels avec la prise en compte des rémunérations dès le début du contrat : + 490 K€ ;
- La hausse du taux d'inflation appliqué pour la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : + 180 K€ par rapport à 2021 ;
- La révision de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 avec un impact estimé à 2,2 M€ ;
- La poursuite sur septembre 2022 du protocole visant à diminuer la précarité et à améliorer les conditions d'emploi des agents de la Direction Éducation Jeunesse : 400 K€.

Les dépenses de masse salariale liées au fonctionnement des services communs avec la Métropole apparaissent en baisse au CA 2022. En effet, une partie des crédits prévus à la refacturation des services communs du 2^{ème} semestre 2022, a dû être utilisée pour le mandatement des paies du mois de décembre 2022 et le solde a été rattaché sur le budget 2023.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur **emploi permanent en équivalent temps plein**) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015*	2 517,4	60,5	2 577,9
2016**	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3
2020	2 525,4	51,1	2 576,5
2021	2 498,0	53,1	2 551,1
2022	2 525,3	52,1	2 577,4

*En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. Durant le cours de cette année, 281 agents AEP présents au 31/12/2014 ont été transférés à la Metro. Pour un total de 301 agents transférés en 2015.

** En 2016, transfert de 112 agents du CCAS à la Ville et départ de 25 agents de la DMI à la Métropole

Le nombre d'ETP sur emploi permanent augmente en 2022 par rapport à 2021 (+ 26,3 ETP) : cela s'explique essentiellement par le recrutement d'agents de police municipale et d'animateurs du périscolaire dans le cadre du projet de déprécarisation de la fonction.

Une stabilité du soutien à la vie associative mais une forte hausse de la subvention versée au CCAS

Les éléments retracés ci-dessous constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022
Total chapitre 65	37,01	40,27
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	15,39	15,56
Autres dépenses	2,33	2,4
Subvention CCAS	19,28	22,31

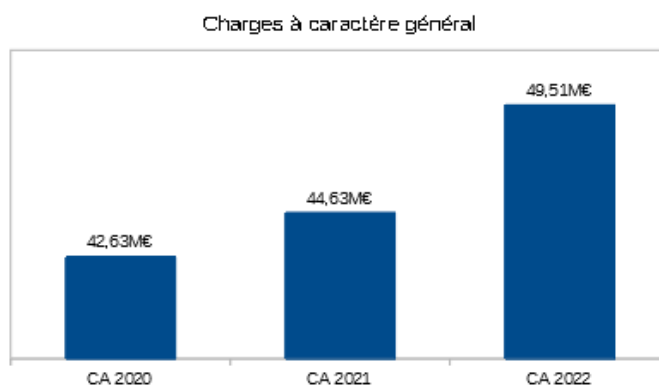
Les dépenses réalisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » progressent de 3,26 M€ entre 2021 et 2022. Cette hausse est liée essentiellement à la réévaluation de la subvention versée au CCAS.

En effet, au même titre que la ville, en 2022, le CCAS a été fortement impacté par les effets de l'inflation et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Aussi, la subvention versée au CCAS a progressé de près de 3 M€. Cette augmentation a été en partie pérennisée au budget 2023.

Les subventions aux associations ont légèrement progressé entre les deux exercices (+0,17 M€) du fait, notamment des subventions versées dans le cadre de Grenoble Capitale Verte (+ 0.5 M€). Les locaux mis à disposition des associations (loyers, fluides...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien pour ces partenaires au quotidien.

Les autres dépenses, quasi stables entre 2021 et 2022, sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parc naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial, ainsi que des indemnités des élus.

Une forte augmentation des charges à caractère général



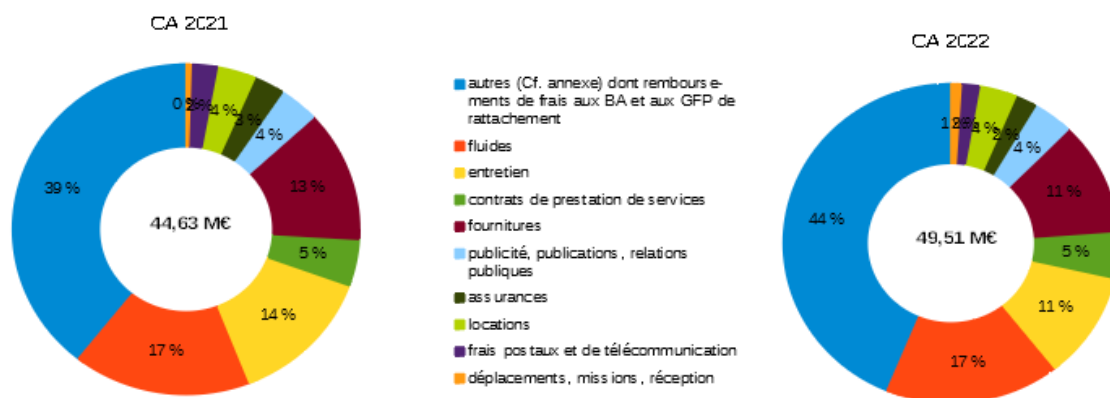
Les charges à caractère général ont progressé de 4,9 M€ (+ 10,9 %) passant de 44,63 M€ au CA 2021 à 49,51 M€ au CA 2022. Cette hausse importante s'explique notamment par le contexte de forte inflation constatée dès le deuxième trimestre 2022, dont les effets ont impacté l'exécution du budget sur la fin d'exercice.

Ainsi, les principales variations concernent :

- Les frais de gardiennage remontent à 3 M€ en 2022 (+1,07 M€). Ce poste de dépense était passé de 2,2 M€ en 2019 à 1,7 M€ en 2020 lors de la crise sanitaire avant de remonter progressivement à 1,9 M€ en 2021 à la faveur de la reprise des événements culturels et des chantiers de construction. La hausse de 1 M€ entre 2021 et 2022 s'explique par :
 - + 418 K€ liés aux frais de gardiennage pour la conservation du patrimoine et le marché de Noël,
 - + 151 K€ liés au renforcement des mesures de sécurité pour l'accueil de la foire/cirque,
 - + 610 K€ liés à l'augmentation des besoins de gardiennage des chantiers de travaux en maîtrise d'œuvre ville afin d'éviter les dégradations. Ces dépenses ont été engagées pour sécuriser principalement les sites de La Rampe ANRU2, les Trembles sur la partie relogement ANRU2, le site des alliés et le pôle enfance des trembles une fois les locaux vidés
 - Ces hausses sont atténuées par des baisses opérées sur les services logistiques et sportifs.
- La hausse des coûts d'achat des fluides (0,94 M€) : la hausse des dépenses d'énergie reste très mesurée en 2022 compte tenu de la hausse historique des prix de l'énergie, liée au déclenchement de la guerre en Ukraine et des difficultés de production dans les centrales nucléaires. En effet, pour ses fournitures d'énergie, la ville de Grenoble qui était couverte par un contrat avec son fournisseur d'électricité (GEG) jusqu'à la fin 2022 et un contrat de gaz jusqu'en juillet 2023, a relancé des consultations sur le dernier trimestre 2022, dont les effets seront constatés sur le budget 2023. Pour 2022, l'augmentation des dépenses

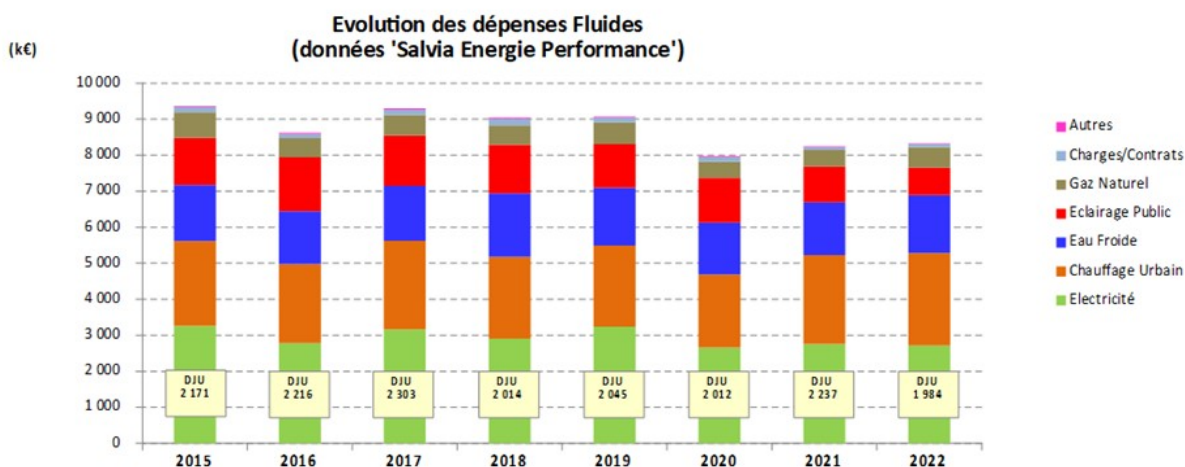
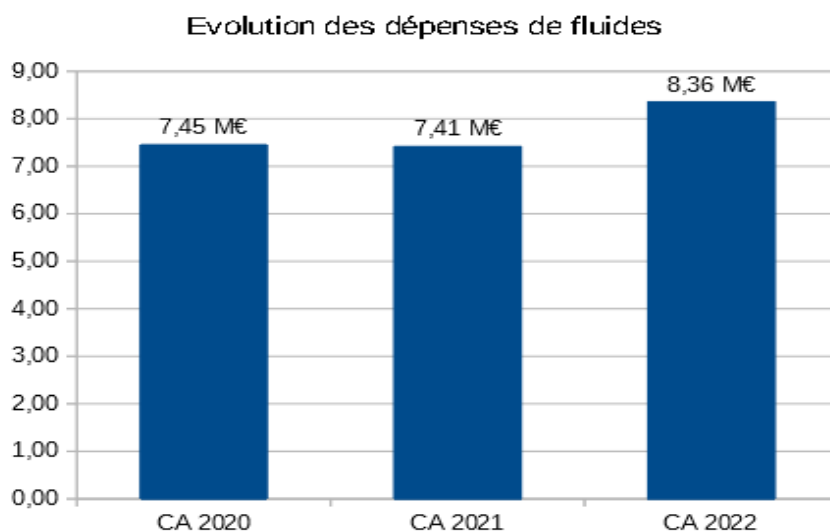
d'énergie concerne principalement les fournitures de carburant pour un montant de 0,25 M€, la fourniture d'électricité pour 0,38 M€ et sur la fourniture de gaz en hausse de 0,26 M€.

- La hausse des denrées alimentaires : selon l'INSEE, le prix des produits alimentaires a augmenté de 12,1 % entre janvier et décembre 2022. Cette hausse a impacté principalement la direction de l'éducation jeunesse qui a vu son budget d'achat de repas auprès de la cuisine centrale augmenté du fait de renchérissement du coût de production et du nombre de repas commandés pour les écoles et les classes nature.
- La hausse de 0,77 M€ du montant des versements effectués au profit de la Métropole au titre des services communs. Cette augmentation est liée à l'évolution des charges refacturées pour la maintenance et l'exploitation des systèmes d'information (+ 290 K€) et la réévaluation contestée du coût du Bureau d'Etudes Aménagement de l'Espace Public (BEAEP) (394 K€)
- Les autres frais divers intègrent notamment les achats de prestation de services pour l'organisation des différentes cérémonies (0,58 M€) du programme Grenoble Capitale Verte 2022



Focus sur la ventilation par charges à caractère général : Dépenses liées aux fluides :

Le poids du poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) dans les charges à caractère général se maintient à 17 % en 2022, du fait de la hausse globale des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022.



On constate pour l'année 2022 une légère hausse des dépenses de fluides par rapport à 2021.

Cette évolution reste malgré tout une donnée satisfaisante : la comparaison avec les années 2020 et 2021 est en effet faussée par les conséquences de la pandémie et la tendance sur le long terme demeure vertueuse en dépit des hausses tarifaires régulièrement constatées.

(Une hausse importante est par contre à prévoir pour le CA 2023, du fait de la très forte inflation tarifaire des prix de fourniture d'énergie de ces derniers mois).

Ces données sont à illustrer par les évolutions de consommations enregistrées sur la période 2022 :

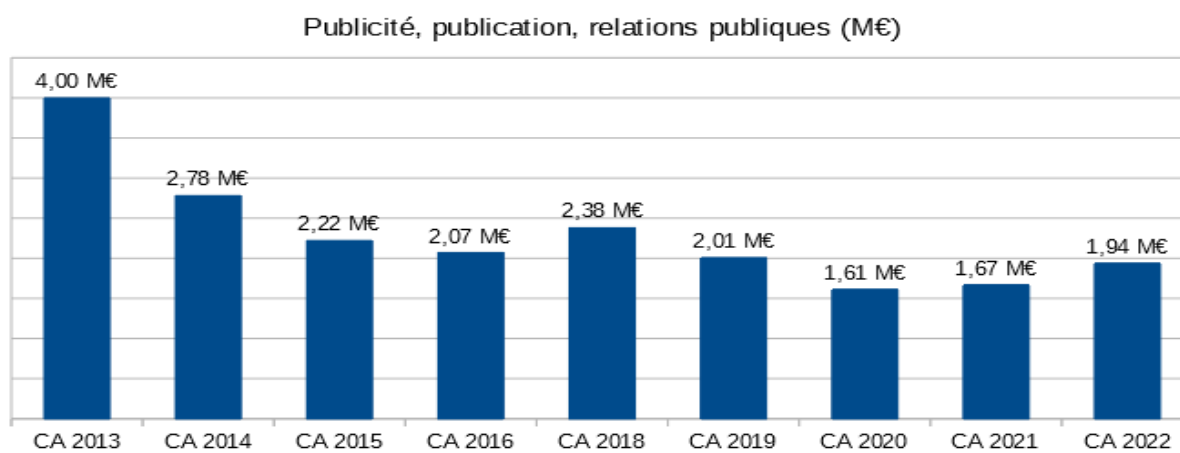
- On note un cumul de 49,36 GWh de consommations énergétiques (hors éclairage public), en baisse de 4 % par rapport à 2021, et ce, malgré le rebond des activités post épisode Covid19.

La rigueur climatique moins marquée cette année a certainement contribué à cette baisse (consommations de chauffage en recul de 8 % tout facteurs confondus).

- Les consommations d'eau potable (697 milliers de m³) sont quant à elles en nette hausse par rapport à 2021 (+7 %) du fait de la reprise plus normale de l'activité des piscines, de quelques fuites d'importance et d'un arrosage plus soutenu des stades.

Elles restent malgré tout inférieures à celles de l'année 2019 (dernière année avec une activité comparable avant l'épisode Covid19).

Dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques :



Les dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques ont progressé de 0,27 M€ mais demeurent à un niveau très bas par rapport aux dépenses moyennes enregistrées avant la crise sanitaire.

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elles sont globalement stables, s'élevant à 1,7 M€ en 2022 contre 1,78 M€ en 2021.

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,36 M€, soit un niveau quasi-stable par rapport au CA 2021. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges financières	5,96	5,35	5,27
Charges exceptionnelles	8,40	7,25	6,87
Dotation provisions semi budgétaires	0,40	0,40	3,60
TOTAL	14,76	13,00	15,75

Les charges financières brutes sont en légère diminution de – 0,08 M€ entre 2021 et 2022, la hausse des taux d'intérêt n'ayant impacté les taux payés par la Ville qu'à compter de fin 2022.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre du transfert de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,56 M€ en 2022 et sont refacturés à la Métropole. Ils sont enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole de 0,09 M€ de charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

Les dépenses exceptionnelles 2022 d'un montant de 6,87 M€ sont composées majoritairement des subventions versées aux budgets annexes pour un montant global de 6,50 M€ contre 6,96 M€ en 2021, soit une baisse globale de – 0,46 M€, qui correspond à des évolutions différenciées selon les budgets (Cf. annexes BA)

Les provisions s'élèvent à 3,6 M€ en 2022 contre 0,4 M€ en 2021. En 2022, les provisions se comprennent :

- pour 0,2 M€, pour la dernière année, la provision constituée pour le PAE Châtelet en vue de répondre à d'éventuels risques juridiques liés au changement de réglementation lors du passage de la taxe locale d'équipement à la taxe d'aménagement.
- pour 0,2 M€, l'engagement pris par la Ville de racheter les places de parking invendues sur le lot « Emma » dans la ZAC Flaubert.
- pour 1,5 M€ la provision liée au contentieux opposant la Ville et la Métropole sur le transfert de l'eau
- pour 1,7 M€, la provision liée au sinistre impliquant l'entreprise Richardson.

2. Épargnes



Une diminution de l'épargne de gestion courante

<i>En millions d'euros</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de gestion courante (1)	250,89	263,49	270,76
Dépenses de gestion courante (2')	217,32	221,67	234,84
Epargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'	33,57	41,82	35,91
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	34,16	42,52	36,52

L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courant du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante (0,6 M€ en 2022).

Compte tenu d'une hausse des recettes de gestion courante de 7,27 M€ et d'une progression des dépenses de gestion courante de 13,17 M€, l'épargne de gestion courante enregistre une très nette diminution de 6 M€, passant de 42,52 M€ en 2021 à 36,52 M€ en 2022.

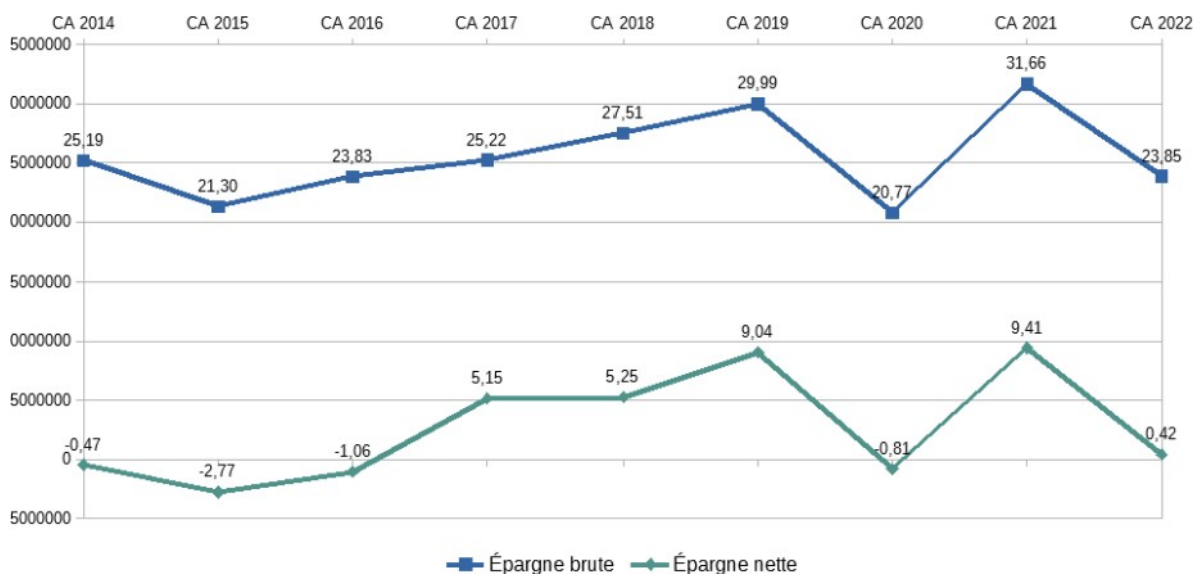
Une baisse de l'épargne brute et nette

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne de gestion courante (1)	34,16	42,52	36,52
Recettes exceptionnelles (2)	0,67	1,54	2,18
Dépenses exceptionnelles (3)	8,80	7,65	10,47
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	5,27	4,75	4,37
Épargne brute (5=1+2-3-4)	20,77	31,66	23,85
Remboursement du capital de la dette (après deduct° dette récup.)	21,58	22,25	23,43
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR	-0,81	9,41	0,42

L'épargne brute se dégrade fortement en 2022 (- 7,81 M€) sous l'effet de la diminution de l'épargne de gestion courante dans un contexte d'inflation, de revalorisation du point d'indice ainsi que sous l'effet de la hausse du remboursement du capital de la dette, au regard du profil de dette de la Ville.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2022 s'élève à 0,42 M€. Cette baisse de l'épargne nette entre 2021 et 2022 (- 8,99 M€) est quasiment équivalente à celle enregistrée entre 2019 et 2020 (- 9,85 M€) suite au déclenchement de la crise sanitaire.

Evolution des ratios d'épargne entre 2014 et 2022
(en M€)

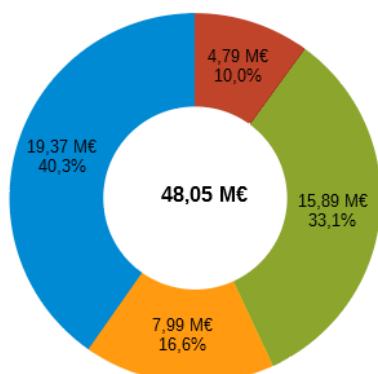


3. Budget d'investissement

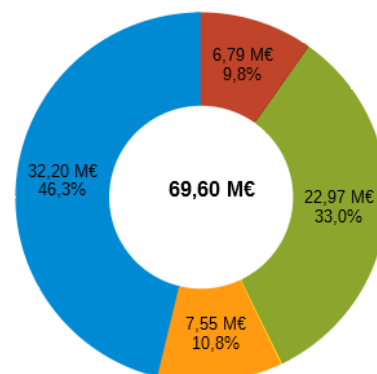


Une augmentation des recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement 2021



Recettes réelles d'investissement 2022

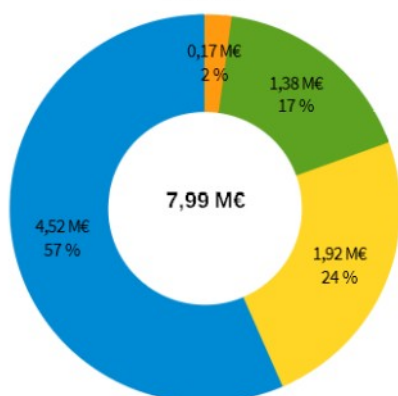


- Emprunts nouveaux
- Ress. propres d'inv.
- Opérations pour cpte de tiers
- Affectation en réserves (1068)
- Opérations aff. aux emprunts
- Autres ress. d'inv.

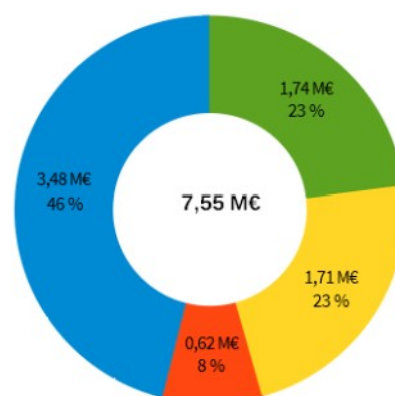
Les recettes réelles d'investissement augmentent de +21,55 M€, passant de 48,05 M€ en 2021 à 69,60 M€ en 2022. Ceci s'explique principalement par l'augmentation de la recette d'emprunt, de l'affectation en réserve du résultat 2021 et des autres ressources d'investissement.

Une diminution des ressources propres d'investissement

CA 2021



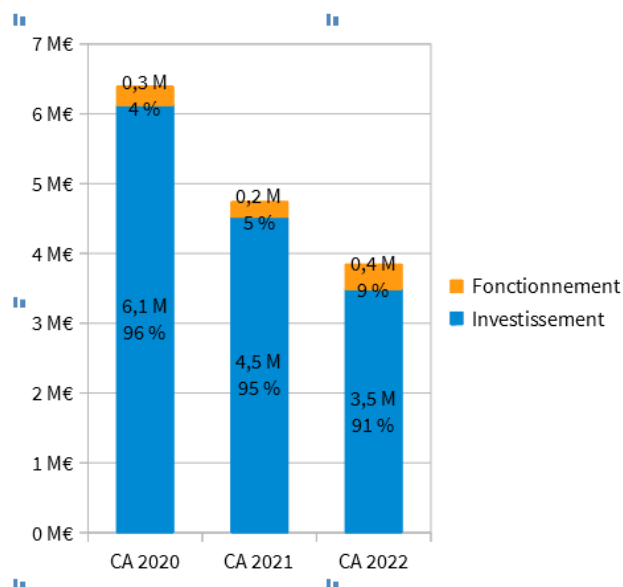
CA 2022



- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Remboursement dette récupérable
- Autres créances
- Autres subv^o d'inv. non transf.

Les ressources propres s'élèvent à 7,55 M€ en 2022 contre 7,99 M€ en 2021, soit une diminution de - 0,44 M€. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de recette de FCTVA et de la dette récupérable. (cf infra)

Un recul du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'Etat à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des communes durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2022 est en diminution de 0,9 M€. À noter que l'assiette des dépenses éligibles a évolué en 2022 du fait de l'automatisation du calcul par les services de l'État et de la modification de la liste des natures comptables éligibles au remboursement. En effet, les dépenses d'aménagement de terrain ne sont par exemple plus comptabilisées dans le calcul du FCTVA.

Une hausse du recours à l'emprunt

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Emprunts nouveaux	23,60	19,37	32,20

Le montant des emprunts nouveaux a augmenté de 12,83 M€ en 2022, passant de 19,37 M€ en 2021 à 32,20 M€ en 2022 du fait du décalage sur 2023 des recettes de cessions d'actions de Grenoble Habitat et sur 2024, des recettes de cession des actions de la compagnie de chauffage (CCIAG).

Une hausse des autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées entre autres des subventions d'investissement, des constructions en cours et des opérations pour comptes de tiers. Elles sont en hausse de 2M€, passant de 4,79 M€ à 6,79 M€.

Subventions d'investissements :

Financier	CA 2020		CA 2021		CA 2022	
	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT						
État	1,86	20,9%	1,15	25,4%	2,26	35,0%
Région	0,17	1,9%	0,20	4,4%	0,00	0,0%
Département	1,58	17,7%	0,59	13,0%	0,56	8,7%
Métropole	0,32	3,6%	0,05	1,2%	0,40	6,3%
Union Européenne	0,57	6,4%	0,00	0,0%	1,14	17,7%
Autres organismes	1,29	14,5%	2,53	56,1%	2,08	32,3%
TOTAL	5,79	65 %	4,51	100 %	6,45	100,0%

Les subventions d'investissement versées par nos partenaires passent de 4,51 M€ en 2021 à 6,45 M€ en 2022, soit une hausse de 1,94 M€. Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

La Ville a perçu en 2022 les subventions d'investissement suivantes :

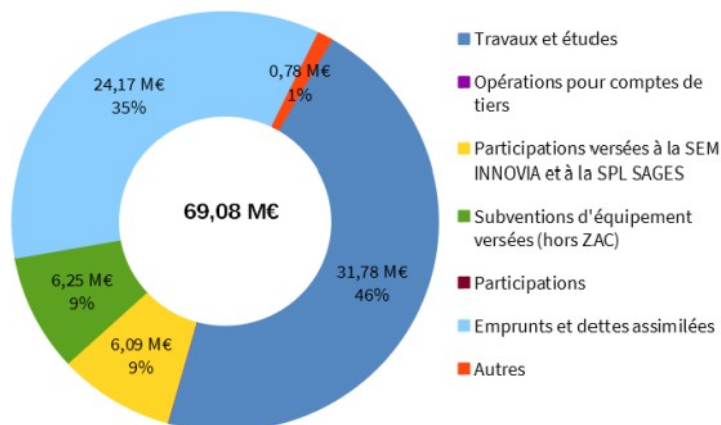
- Etat : la Ville a perçu en 2022 un total de 2,26 M€ d'aides de l'Etat contre 1,15 M€ en 2021, dont 0,79 M€ de solde de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle administratif sud grenoblois et du nouveau siège du CCAS Claudel, 0,52 M€ de solde de DSIL pour les travaux d'extension de l'école Diderot, 0,17 M€ de solde de DSIL pour les travaux d'extension de l'école Jean Racine, 0,08 M€ de solde de DSIL pour les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine, 0,58 M€ au titre du contrat ANRU 2 Villeneuve, 0,05 M€ d'aide de la DRAC pour la restauration du patrimoine des musées, et 0,01 M€ de la DRAC pour le diagnostic patrimonial, structurel et sanitaire du théâtre de Sainte-Marie-d'en-Bas, 0,02 M€ de l'Université Grenoble Alpes pour des travaux d'accessibilité au Palais de l'Université, et 0,04 de bonus écologique sur l'achat de véhicules électriques.
- Département : 0,56 M€ ont été perçus en 2022, dont 0,30 M€ pour le centre de santé à Villeneuve, 0,18 M€ de dotation territoriale pour des dossiers liés aux écoles (dotation territoriale et plan écoles), 0,02 M€ d'acompte pour les travaux préparatoires à la réfection de la Tour Perret et 0,06 M€ pour la réalisation des travaux sur l'hôtel Lesdiguières,
- Métropole : les subventions perçues en 2022 concernent essentiellement la réalisation des travaux sur l'hôtel Lesdiguières pour 0,15 M€
- Union Européenne : 0,91 M€ ont été reçus du FEDER pour la rénovation des écoles Ampère, Chatin et Painlevé, alors que 0,23 M€ l'ont été pour l'école Hoche.
- Autres organismes : la Ville a perçu de l'AREA 1,55 M€ de la SPL OSER au titre de la rénovation des équipements Vallier, 0,09 M€ du CCAS et 0,04 M€ de la Caisse Nationale des Retraites.

Une hausse des opérations pour compte de tiers :

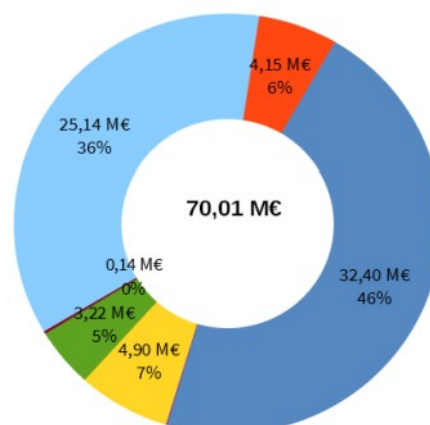
La Ville porte des opérations pour le compte de tiers. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2022 est de 94 K€ contre 2,4 K€ en 2021. Il s'agit de dépenses relatives aux travaux de péril chez des particuliers dans le cadre des actions relatives à l'hygiène, santé et salubrité.

Une légère hausse des dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement
CA 2021

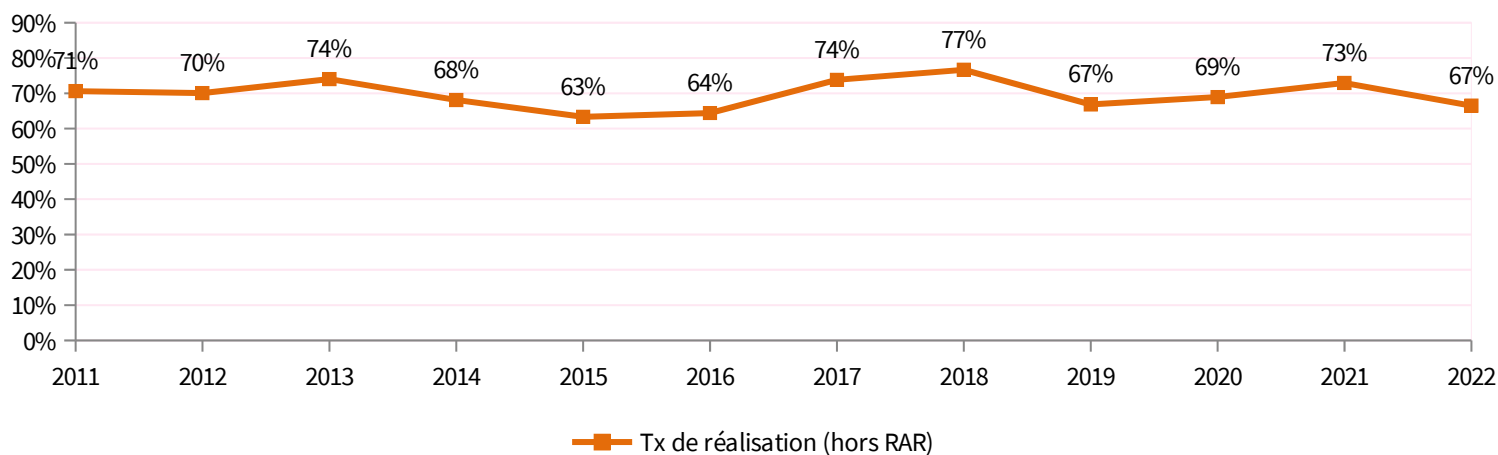


Dépenses réelles d'investissement
CA 2022



Les dépenses réelles d'investissement 2022 s'élèvent à 70,01 M€ contre 69,08 M€ en 2021, soit une augmentation de 0,93 M€ par rapport au CA 2021.

Taux de réalisation des dépenses d'équipement au vu des crédits ouverts

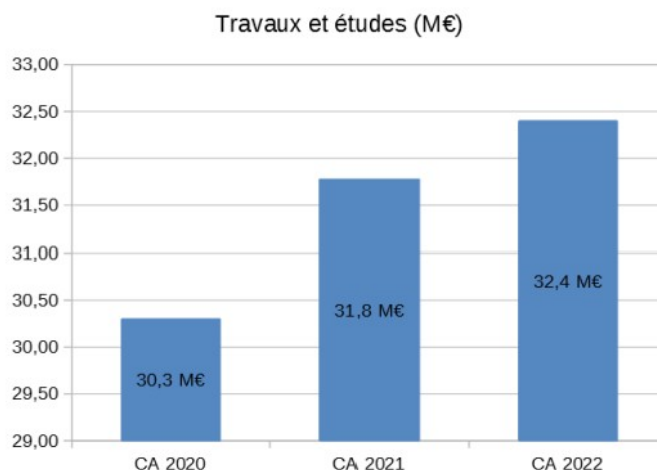


Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors restes à réaliser a baissé entre 2021 (73 %) et 2022 (67 %).

Une légère progression des acquisitions, travaux et études

Les acquisitions, travaux et études agrègent :

- Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »)
- Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- Les opérations d'équipement.



Ces dépenses d'équipement augmentent de 0,62 M€ entre 2021 et 2022, et représentent un niveau de dépenses de 32,40 M€, soit un niveau proche de la période avant COVID.

Une diminution des subventions d'équipements hors ZAC

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement hors ZAC diminuent de 3,03 M€ entre 2021 et 2022.

En 2022, les principales subventions d'équipements concernent le remboursement auprès de la Métropole des dépenses essentiellement liées à l'informatique réalisées dans le cadre des services communs pour 0,5 M€, le versement à la Métropole de fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le quartier Mistral (0,15 M€) ou des programmes de rénovation de l'habitat dans le quartier Villeneuve (0,19 M€).

En 2022, comme en 2021, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€), Alpexpo (0,20 M€) et la compétence emploi-insertion pour 6 K€.

Principales réalisations 2022

Principaux projets d'investissements	Dépense	Recette	Net investi en 2022 par la Ville
Fabrique de la Ville	12 748K€	-3 049K€	9 699K€
<i>dont ZAC Presqu'île scientifique</i>	3 050K€	0K€	3 050K€
<i>dont Projet A480 - Catane - école et gymnase</i>	2 596K€	-1 550K€	1 045K€
<i>dont ZAC Flaubert</i>	1 263K€	0K€	1 263K€
<i>dont ANRU 2 Villeneuve - Pôle enfance Les Trembles</i>	1 237K€	-490K€	747K€
<i>dont ANRU 1 - centre de santé des Géants</i>	770K€	-300K€	470K€
Ecoles et équipements socio-culturels	7 902K€	-1 146K€	6 756K€
<i>dont Ecole Flaubert construction</i>	4 773K€	-38K€	4 736K€
<i>dont Travaux récurrents bâtiments scolaires</i>	1 733K€	0K€	1 733K€
<i>dont Ecole Grand Châtelet : restructuration office</i>	414K€	0K€	414K€
<i>dont Ecole Diderot extension</i>	269K€	-524K€	-255K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	3 916K€	-66K€	3 850K€
<i>dont Equipement et mobilier urbain et petits aménagements de secteurs</i>	549K€	0K€	549K€
<i>dont Entretien des aires de jeux pour enfants (écoles et espace public)</i>	491K€	0K€	491K€
<i>dont Budgets participatifs</i>	328K€	0K€	328K€
<i>dont Place aux enfants et cours d'écoles</i>	300K€	0K€	300K€
Transition numérique	2 884K€	-73K€	2 811K€
Qualité de l'air	2 640K€	-35K€	2 605K€
<i>dont Parc de véhicules</i>	2 628K€	-35K€	2 593K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	2 547K€	-844K€	1 702K€
<i>dont Claudel - Travaux d'amélioration énergétique et confort + mobilier</i>	1 010K€	-794K€	215K€
<i>dont Travaux amélioration des conditions de travail</i>	216K€	0K€	216K€
<i>dont Hôtel de Ville - mise en sécurité et salle du Conseil</i>	155K€	0K€	155K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	2 457K€	-1 818K€	639K€
<i>dont Travaux bâtiments associatifs, multi-activités, logements et autres</i>	804K€	-16K€	788K€
<i>dont Politique foncière</i>	836K€	-709K€	126K€
<i>dont recette rénovation énergétique écoles SPL OSER</i>	0K€	-911K€	-911K€
Culture	1 949K€	-256K€	1 694K€
<i>dont Travaux récurrents bâtiments culturels</i>	431K€	0K€	431K€
<i>dont Travaux restaurant le 5</i>	412K€	0K€	412K€
Sport	1 470K€	-8K€	1 462K€
<i>dont Travaux récurrents bâtiments sportifs</i>	432K€	0K€	432K€
<i>dont Mise en sécurité piscine Clos d'Or</i>	235K€	-8K€	227K€
Patrimoine	736K€	-235K€	500K€
<i>dont Tour Perret</i>	428K€	-21K€	407K€
<i>dont Hôtel Lesdiguières - rénovation du bâtiment (contrat Capitale Verte)</i>	280K€	-210K€	70K€
Cimetières	347K€	0K€	347K€
Solidarités	280K€	-51K€	230K€
Moyen services	59K€	0K€	59K€
Total général	39 936K€	-7 581K€	32 355K€

Dans un contexte post crise sanitaire marqué par la hausse des taux d'intérêt et le début de l'inflation, la Ville a réussi à maintenir en 2022 un ambitieux programme d'investissement notamment en matière d'aménagement :

- La Ville a versé 5,28 M€ aux sociétés d'aménagement dans le cadre de la participation aux équipements publics et à la construction de logements locatifs sociaux : les ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet.
- Les travaux de rénovation des équipements Vallier (écoles maternelles et élémentaires, gymnase), via la SPL OSER, se sont poursuivis pour 2,60 M€.
- 3,92 M€ ont été consacrés au développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraîchissants, dont 0,55 M€ pour le renouvellement du mobilier urbain, 0,49 M€ destinés aux aires de jeux pour enfants, 0,32 M€ pour les projets issus des budgets participatifs et 0,30 M€ pour les abords et cours d'écoles.

En matière d'éducation, l'année 2022 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (7,90 M€), avec notamment :

- Les travaux de l'école Flaubert (4,77 M€) ;
- La poursuite du programme de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments scolaires pour 1,73 M€ ;
- L'achèvement des travaux de restructuration de l'office de l'école Grand Châtelet (0,41 M€).

Le plan de rénovation des locaux de la Ville s'est élevé à 5,97 M€ en 2022 :

- Dont 1,95 M€ pour des travaux dans les équipements culturels,
- Dont 1,47 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs,
- Dont 1,01 M€ de travaux d'amélioration énergétique et de dotation en mobilier du Centre communal Camille Claudel, 0,22 M€ de travaux dans les locaux utilisés par les agents afin d'améliorer leurs conditions de travail, et 0,16 M€ de travaux pour la salle du Conseil municipal et la mise en sécurité de l'Hôtel de Ville.

Des travaux concernant les bâtiments patrimoniaux ont été réalisés à hauteur de 0,76 M€, essentiellement sur la Tour Perret (0,43 M€) et l'Hôtel Lesdiguières dans le cadre du contrat Capitale Verte (0,28 M€).

Une enveloppe de 2,88 M€ a été consacrée en 2022 à la sobriété numérique, 2,64 M€ à la qualité de l'air via la modernisation et la transition du parc de véhicules, et 0,28 M€ pour les travaux dans les bâtiments à vocation sociale et de santé.

Une hausse des participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ». Aucune participation n'a été versée en 2021.

En 2022, 0,13 M€ de participation ont été versés dans le cadre de la recapitalisation d'Alpexpo et 5 K€ dans le cadre de la création de la SCIC musique actuelle pour la gestion de la Belle Électrique.

Une augmentation des opérations pour compte de tiers

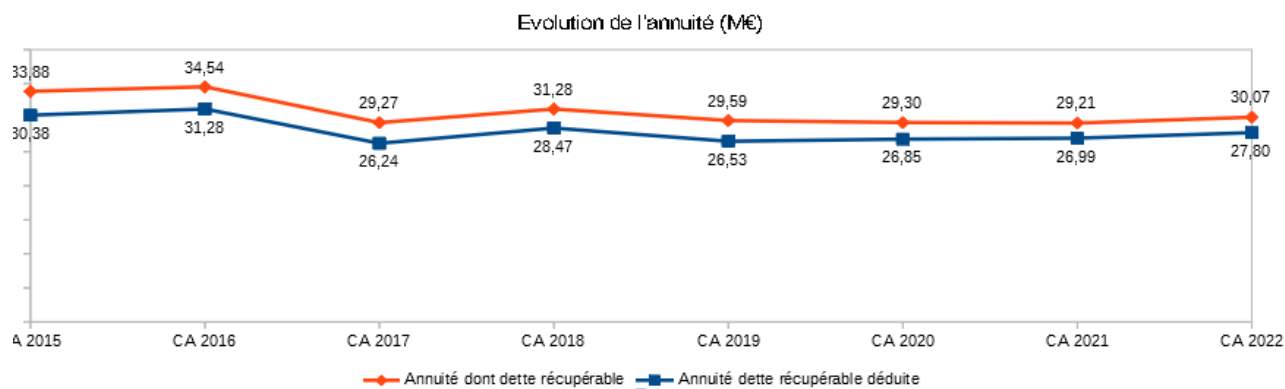
Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont de 47 K€ en 2022 contre 15 K€ en 2021 pour des travaux de péril effectués pour le compte de particuliers.

Une hausse des autres dépenses d'investissement

Cette rubrique de 4,15 M€ comprend des dépenses liées aux frais de portage de tènements immobiliers par l'EPFL pour 0,33 M€ ainsi qu'une dépense exceptionnelle de 3,7 M€ correspondant à l'apurement du compte 1069 en vue du changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 (passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57).

En effet, lors du passage à la M14 en 1997, ce compte avait été abondé du montant des rattachements, cette opération visant à neutraliser l'impact budgétaire de ces rattachements pour leur première année de mise en œuvre. Or, le compte 1069 n'existe plus en M57, il a donc fallu le solder en 2022 via une opération semi-budgétaire impliquant la réalisation d'une dépense au compte 1068.

Une stabilité du remboursement de la dette



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2022, après déduction de la dette récupérable, augmente légèrement par rapport à 2021 (0,81 M€) en raison du profil de la dette.

En 2022, la Ville a remboursé 23,43 M€ de capital, déduction faite de la dette récupérable.

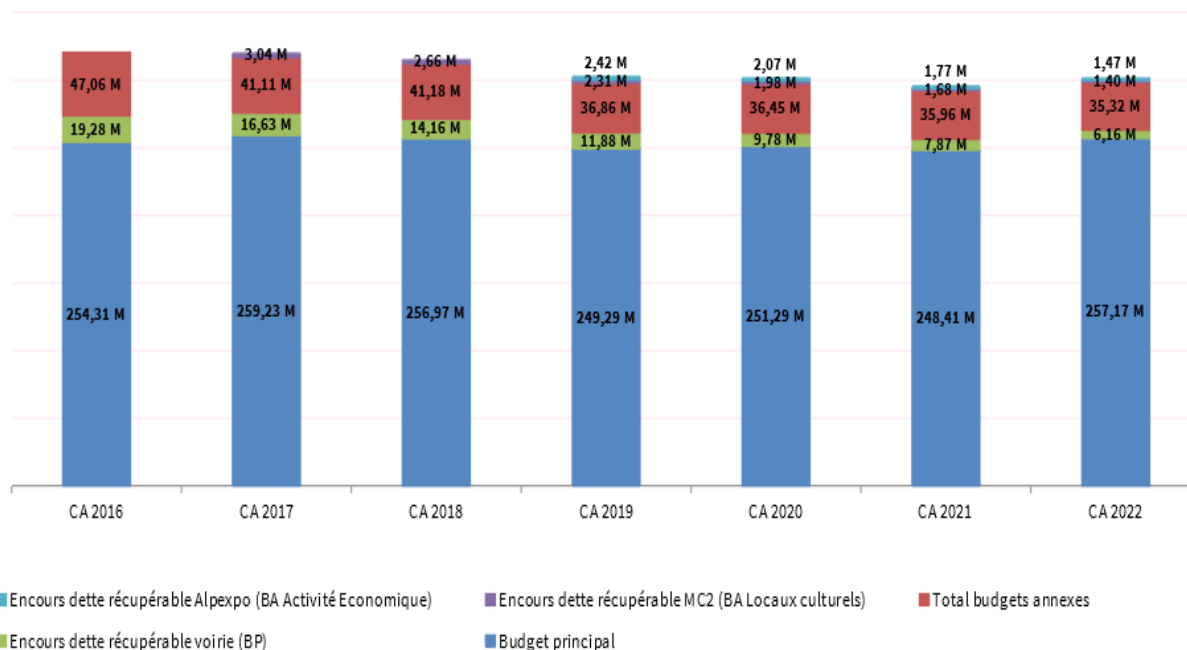
Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2 %.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie transférée en 2015. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

L'annuité 2022 tient également compte des régularisations d'encours de dette des budgets stationnement et eau transférés en 2015 à la Métropole. La délibération n°65-18360 08/07/2019 prévoit, du fait de ces régularisations, des reversements d'annuité entre la Ville et la Métropole à partir de 2019 et jusqu'en 2024. En 2022, les mouvements suivants ont été comptabilisés sur le budget principal :

- Au titre de la régularisation de l'encours du budget stationnement : la Ville a versé 0,02 M€ d'amortissement à la Métropole et a reçu 0,40 M€ d'intérêts.
- Au titre de la régularisation de l'encours du budget eau : la Ville a versé 0,1 M€ d'amortissement et 0,09 M€ d'intérêts à la Métropole.

Encours de la dette



L'encours tous budgets dette récupérable non déduite varie à la hausse de +5,78 M€ (+1,95 %) passant de 295,86 M€ au CA 2021 à 301,64 M€ au CA 2022 :

- L'encours du budget principal augmente de +7,05 M€ (+2,75 %) passant de 256,28 M€ au 31/12/2021 à 263,33 M€ au 31/12/2022.
- L'encours des budgets annexes diminue de – 1,27 M€ (-3,20 %) passant de 39,58 M€ au 31/12/2021 à 38,31 M€ au 31/12/2022.

L'encours tous budgets dette récupérable déduite¹ augmente de +8,11 M€ (+2,85 %) passant de 284,37 M€ au CA 2021 à 292,48 M€ au CA 2022 :

- L'encours du budget principal augmente de +8,76 M€ (+3,53 %) passant de 248,41 M€ au 31/12/2021 à 257,17 M€ au 31/12/2022.
- L'encours des budgets annexes diminue de – 0,64 M€ (-1,78 %) passant de 35,96 M€ au 31/12/2021 à 35,32 M€ au 31/12/2022.

¹ à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpeexo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

4. Résultat de clôture

	CA 2022
<i>En millions d'euros</i>	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	18,05M€
Reprise excédent de fonctionnement 2021	3,15M€
Résultat de clôture de fonctionnement	21,20M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	6,50M€
Reprise déficit d'investissement 2021	-24,56M€
Besoin de financement de l'investissement	-18,06M€
Solde restes à réaliser	0,94M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	4,07M€

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2022 se reportant sur l'exercice 2023), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 4,07 M€. Ce résultat de clôture sera repris au budget 2023 en Décision Modificative n°1.

5. Annexes



Annexe 1 : Ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2021	Moyenne de la strate 2021*	CA 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 464	1 204	1 558
2	Produit des impositions directes / population	938	696	967
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 688	1 393	1 717
4	Dépenses d'équipement brut / population	203	270	202
5	Encours de la dette / population	1 603	1 111	1 641
5 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 554		1 603
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	176	213	176
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,9%	58,1%	57,2%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,7%	94,4%	99,9%
8 bis	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	95,0%		99,2%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,0%	19,4%	11,8%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,0%	79,8%	95,6%
10 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	92,1%		93,3%

*Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

- **Tous ratios :** La population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.

- **Ratio 4 :** Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	250 589 747
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	155 214 117
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	275 538 999
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	32 402 909
Encours de dette	263 328 890
Encours de la dette hors dette récupérable	257 165 008
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 293 671
Dépenses de personnel (chapitre 012)	143 365 081
Amortissement du capital de la dette	25 141 771
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	23 431 444
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	601 204
Population (INSEE)	160 441
Epargne brute	23 851 877

Annexe 2 : Budgets annexes et régie Lumière

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
 FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	1,01	0,13	0,39	6,78	0,00	8,30	0,10
Dépenses de gestion courantes	1,01	0,05	1,16	7,11	0,02	9,35	1,75
Épargne de gestion courante (1)	0,00	0,08	-0,78	-0,33	-0,02	-1,05	-1,64
Produits financiers hors dette	0,00	-0,03	0,00	0,00	0,00	-0,03	0,00
Produits exceptionnels	2,09	0,85	0,73	0,94	0,02	4,63	2,13
<i>dont produits des cessions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Résultat exceptionnel (2)	2,09	0,81	0,73	0,94	0,02	4,59	2,09
Frais financiers	0,31	0,20	0,00	0,07	0,00	0,00	0,13
<i>frais financiers dette récupérable</i>	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
Remboursement Emprunts	1,60	1,05	0,00	0,38	0,00	0,00	0,55
<i>remboursement capital dette récupérable</i>	0,35	0,28	0,00	0,00	0,00	0,63	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	2,33	1,53	0,00	0,44	0,00	0,70	0,67
Épargne Nette = 1+2-3	-0,24	-0,64	-0,05	0,16	0,00	-0,77	-0,23
Épargne de gestion	2,09	0,89	-0,05	0,61	0,00	-0,07	0,44
Épargne brute	1,71	0,69	-0,05	0,54	0,00	-0,13	0,31
 INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	0,55	0,85	0,00	0,28	0,00	1,67	2,82
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,20	2,10
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,55	0,85	0,00	0,08	0,00	1,47	0,72
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,29	0,03	0,10	0,22	0,00	0,63	2,05
Dont dépenses d'équipement	0,29	0,03	0,10	0,22	0,00	0,63	2,05

Budget annexe Activités économiques : une diminution de la subvention d'équilibre

Le budget annexe Activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers, notamment du Palais des Sports.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, au titre de la compétence développement économique, de nombreux bâtiments affectés à ce budget ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'intérêt National, Cémoi, etc., et l'équipement Alpexpo en 2019.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,01 M€ en 2022 contre 0,99 M€ en 2021 : taxes foncières, charges d'entretien, fluides, etc.), et en recettes les loyers et redevances perçues auprès des usagers (1,01 M€ en 2022 contre 0,55 M€ en 2021). La reprise de l'activité après la crise sanitaire explique cette augmentation des recettes des usagers.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère baisse entre 2021 et 2022, s'établissant à 1,33 M€ contre 1,35 M€ l'année dernière. Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,02 M€ en 2021 à 3,17 M€ en 2022. La subvention exceptionnelle du budget principal est en diminution, passant de 2,34 M€ en 2021 à 2,09 M€ en 2022.

Les dépenses réelles d'investissement (y compris remboursement de la dette) s'élèvent pour l'année 2022 à 1,89 M€ contre 1,84 M€ en 2021, ce qui représente une hausse de 0,05 M€ sur les études et travaux.

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 0,55 M€ en 2022 contre 0,37 M€ en 2021. Elles concernent le remboursement de la dette récupérable sur les biens transférés à Grenoble Alpes Métropole (0,35 M€) et une subvention de 0,19 M€ de la Métropole correspondant au solde de sa prise en charge du coût des travaux de démolition et désamiantage du tènement Allibert.

Budget annexe Locaux culturels : une diminution de la subvention d'équilibre

Ce budget comprend essentiellement les opérations budgétaires liées à la Salle de Musiques Amplifiées – SMA (La Belle Électrique). La Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à la réparation, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,25 M€ en 2022 contre 0,24 M€ en 2021. Les charges à caractère général diminuent de 0,01 M€, principalement sur les dépenses d'entretien et réparations. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette augmentent quant à elles de 0,02 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe (0,85 M€) est en diminution par rapport à celle de 2021 (0,96 M€).

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1,08 M€ sont en légère diminution par rapport à l'année dernière (-0,01 M€) et concernent essentiellement le remboursement du capital des emprunts (1,05 M€).

À noter que la Ville perçoit une recette de capital de 0,3 M€ de la Métropole dans le cadre du dispositif de dette récupérable mis en place en 2017 suite au transfert de la MC2, ainsi qu'une recette de 0,03 M€ au titre des frais financiers.

Budget annexe Selfs : une subvention en nette diminution

Ce budget annexe retrace pour l'année 2022 les activités de restauration des selfs Clemenceau et Claudel.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 313 k€ entre 2021 et 2022. Cette hausse s'explique par deux phénomènes importants :

- La hausse des prix des produits alimentaires et le volume de production de repas qui a doublé entre ces deux années (+118 K€) .
- La revalorisation du SMIC et du point d'indice ainsi que la comptabilisation des agents travaillant sur le self Claudel sur une année civile complète, font augmenter les dépenses de masse salariale de 194 K€.

Du fait de la reprise de la fréquentation du self entre 2021 et 2022 et l'ouverture sur une année civile complète, les recettes en provenance des convives sont en hausse de 130 K€. Les participations employeurs augmentent également (29 K€) avec une hausse de la fréquentation des agents du CCAS. La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal baisse de 191 K€ en raison essentiellement d'un montant de report moins élevé qu'en 2021 et une stabilité des recettes de fonctionnement. En effet, le résultat de l'année 2022 est excédentaire à hauteur de 200 K€ sur la section de fonctionnement ce qui explique un besoin de financement du budget principal moins élevé,

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 98 k€ contre 45 k€ en 2021. Cette augmentation provient principalement de l'achat de matériel technique pour le Self Claudel.

Budget annexe Cuisine centrale : une augmentation de la subvention d'équilibre

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Pour information, les recettes des familles pour les repas scolaires sont perçues sur le budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 7,17 M€ contre 6,31 M€ en 2021, soit une augmentation de 857 k€ qui concerne principalement :

- Les denrées alimentaires +652 K€ dû à une reprise de l'activité similaire à celle de 2019 et un contexte de très forte inflation (+16 % par rapport à 2021).
- Les frais de personnel +209 K€ s'expliquant par la revalorisation du point d'indice et du SMIC en juillet 2022 ainsi que le recrutement d'agents pour la mise en place du projet verre en octobre 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 7,71 M€ contre 6,61 M€ en 2021 soit une augmentation de 1,09 M€ qui se traduit par une hausse des dépenses notamment dû au coût repas et également une hausse des effectifs de 4 % par rapport à 2021.

La refacturation des repas de la restauration scolaire au budget principal a augmenté, passant de 4,13 M€ en 2021 à 4,78 M€ en 2022.

La progression des dépenses de fonctionnement a entraîné une hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 318 K€ (603 K€ en 2021 contre 921 K€ en 2022).

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2022 sont stables par rapport à 2021. Le remboursement de l'emprunt est en légère hausse +31 K€.

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 249 K€ contre 313 K€ en 2021. Elles comprennent l'emprunt nouveau (200k€ en 2021 et 2022).

Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

En 2022, les dépenses de fonctionnement, pour un montant total de 21 K€, concernent le remboursement à la Métropole des travaux réalisés dans le cadre de la convention portant sur Mistral Lys Rouge. En investissement, seul est enregistré le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 k€.

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de 2021 sur 2022 et des opérations de comptabilisation des stocks, ce budget n'a pas nécessité en 2022 de versement de subvention exceptionnelle du budget principal.

Régie lumière : une baisse de la subvention d'équilibre

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financièrement ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la Ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,91 M€ en 2022 contre 1,95 M€ en 2021.

Pour l'année 2022, 827 K€ sont consacrés à la consommation d'énergie pour l'éclairage public, 748 K€ au réseau d'éclairage public, 128 K€ à la pose et dépose des illuminations de fin d'année et 6 K€ pour les illuminations de sites. Les dépenses de consommation d'énergie sont en baisse de 161 K€ (soit 9 % par rapport à 2021) par rapport à 2021 principalement grâce à une maîtrise des consommations dues aux économies d'énergie et une faible augmentation de la fourniture. Les montants réalisés sur les autres dépenses sont quasiment identiques à ceux de 2021.

Côté recette, il y a une stabilité de l'encaissement des recettes CEE(certificat à économie d'énergie) pour un montant de 200 K€.

La subvention exceptionnelle du budget principal est en baisse de 213 K€ avec un montant versé de 1,9 M€ en 2022 contre 2,1 M€ en 2021. Cette diminution a été rendue possible par la baisse des dépenses de fonctionnement (-272 k€)

Les principales dépenses réelles d'investissement sont payées à l'exploitant qui réalise les travaux et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Le réalisé des travaux programmés et non programmés est passé de 2,03 M€ en 2021 à 2,05 M€ en 2022. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de fin d'année (84 k€), les illuminations des sites patrimoniaux (9 k€) et le remboursement du capital de la dette (545 k€).

Résultat de clôture des budgets annexes

	CA 2022				
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
<i>Budgets annexes</i>	BA Activités économiques	BA Locaux culturels	BA Selfs	BA Cuisine centrale	BA Mistral
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,18M€	0,53M€	-0,09M€	0,19M€	0,00M€
Reprise résultat de fonctionnement 2021	0,23M€	0,10M€	0,31M€	0,06M€	0,32M€
Résultat de clôture de fonctionnement	0,41M€	0,63M€	0,22M€	0,25M€	0,32M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,33M€	-0,01M€	-0,06M€	0,01M€	0,00M€
Reprise résultat d'investissement 2021	0,45M€	-0,54M€	0,11M€	0,13M€	0,06M€
Besoin de financement de l'investissement	0,78M€	-0,55M€	0,05M€	0,14M€	0,06M€
Solde restes à réaliser	-0,13M€	0,00M€	-0,05M€	-0,02M€	0,00M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	1,05M€	0,09M€	0,22M€	0,37M€	0,38M€

Résultat de clôture consolidé

	CA 2022
<i>En millions d'euros</i>	RESULTAT CONSOLIDE (BP + BA hors Régie Lumière)
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	18,85M€
Reprise résultat de fonctionnement 2021	4,17M€
Résultat de clôture de fonctionnement	23,03M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	6,77M€
Reprise résultat d'investissement 2021	-24,35M€
Besoin de financement de l'investissement	-17,59M€
Solde restes à réaliser	0,73M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	6,17M€

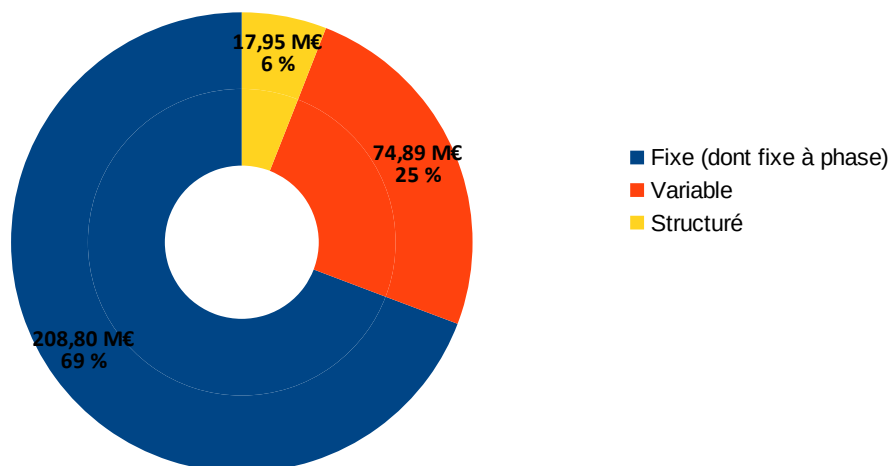
Résultat de clôture régie Lumière

	CA 2022
<i>En millions d'euros</i>	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,24M€
Reprise résultat de fonctionnement 2021	0,34M€
Résultat de clôture de fonctionnement	0,58M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,29M€
Reprise résultat d'investissement 2021	-0,23M€
Besoin de financement de l'investissement	0,07M€
Solde restes à réaliser	-0,48M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,18M€

Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

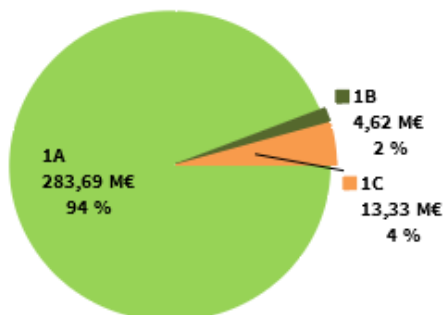
Structure de la dette après SWAP
301,64 M€ au 31/12/2022



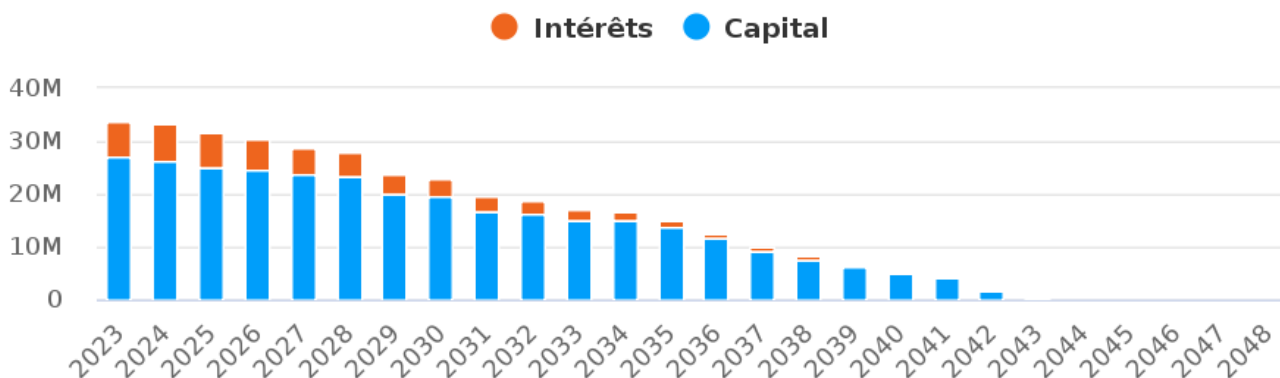
Classification des risques des emprunts

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts
301,64 M€ au 31/12/2022



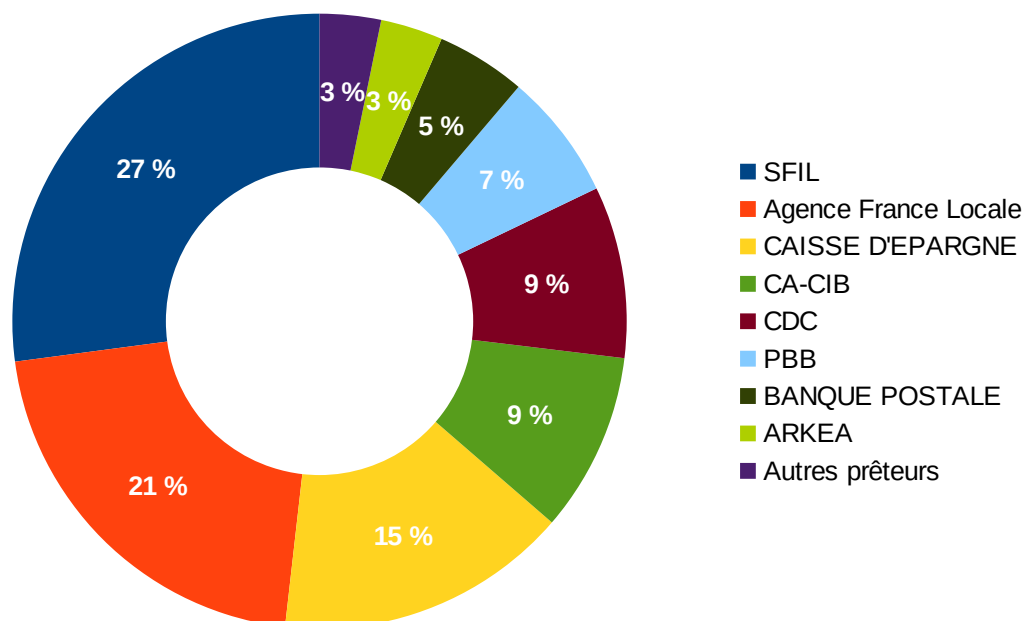
Profil de remboursement de la dette



Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
CA 2019 budget principal	29,99 M	249,29 M	8,31
CA 2020 budget principal	20,77 M	251,29 M	12,10
CA 2021 budget principal	31,66 M	248,41 M	7,85
CA 2022 budget principal	23,85 M	257,17 M	10,78

Répartition par prêteurs



Annexe 4 : Détails « autres »

Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Détail autres recettes de gestion courantes	12,03	14,41	12,99
Atténuations de charges	0,44	0,25	0,53
Autres taxes	3,21	3,92	4,17
Participations	8,38	10,23	8,29

Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits des services, du domaine et ventes diverses (M€)	0,71	0,93	0,90
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,06	0,11	0,10
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,22	0,18	0,15
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,17	0,35	0,33
Concessions cimetières (produit net)	0,22	0,26	0,24
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,01	0,01	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,03	0,03
Travaux	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,00	0,00
Autres ventes de marchandises			0,03

Détails « autres » charges à caractère général

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Autres charges à caractère général	16,97	17,55	21,67
Charges locatives de copropriété	1,03	4,23	0,99
Etudes et recherches	0,45	0,83	0,53
Transports de biens et transports collectifs	0,46	0,49	0,94
Services bancaires et assimilés	0,05	0,63	0,07
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,06	0,05	0,11
Achat de prestation de services	0,29	0,11	1,04
Documentation générale et technique	0,05	0,76	0,05
Versement à des organismes de formation	0,45	0,05	0,51
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,50	0,05
Autres frais divers	0,73	0,03	1,88
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,01	1,25	0,00
Honoraires	0,32	0,00	0,45
Frais d'actes et de contentieux	0,03	0,49	0,13
Divers	1,27	0,04	1,03
Concours divers (cotisations...)	0,25	1,00	0,16
Frais de gardiennage	1,71	0,31	3,02
Frais de nettoyage des locaux	0,85	1,94	0,71
Redevances pour services rendus	0,26	0,83	0,32
Autres services extérieurs	0,07	0,24	0,05
Impôts indirects	0,01	0,04	0,00
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,00	0,01
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,18	0,00	4,93
Remboursements de frais au CCAS	0,69	0,18	0,14
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	2,61	2,67	3,38
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,02	0,02	0,03
Taxes foncières	1,01	0,80	1,05
Autres impôts locaux	0,08	0,07	0,08

Annexe 5 : Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP Autorisation de Programme
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
k€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt National
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
THRP Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté